

d'Lëtzeburger **Land**

Land

Unabhängige Wochenzeitung für Politik,
Wirtschaft und Kultur

#10 66. Jahrgang 8. März 2019



5 453000 174663



4,00€

„Klare Symbolwirkung“

Die Regierung will die Spritverkäufe drosseln und erstmals seit Jahren die Akzisen anheben. Die Petrolbranche sieht das erstaunlich gelassen

En peluche

Patrons hargneux et robots souriants ; l'OGBL et le LCGB tentent de convaincre 526 476 électeurs potentiels dont environ un tiers finira par voter

Kommunizierende Röhren

Die Haushaltsvorlage für das laufende Jahr zeigt, dass auch bei den Staatsfinanzen Buchführung eher eine Kunst als eine Wissenschaft ist

Foto: Sven Becker

Buchführung ist eher eine Kunst als eine Wissenschaft, auch bei den Staatsfinanzen

Kommunizierende Röhren

Romain Hilgert

Als der liberale Finanzminister Pierre Gramegna am Dienstagmorgen im Kammerplenum stand, in dem schon etwas abgewetzten Nostalgiekitsch von falschen Stucksäulen und falschen Kerzenleuchtern, von der Welt da draußen mit heruntergelassenen Vorhängen abgeschirmt, dachte er sicher an die *Gilets jaunes*, die soeben dem Traum eines autoritären Liberalismus in Frankreich ein jähes Ende gesetzt haben. Denn er beruhigte die Abgeordne-

ten 2019 ist der letzte, dem ein halbprozentiges Defizit zugestanden wird. Denn das mittelfristige Haushaltsziel wird, so Pierre Gramegna, „von 2020 bis 2022 dann bei +0,5 Prozent liegen. Dies entspricht dem Minimum, das die Kommission gerade ausgerechnet hat. Die Regierung hat vergangenen Freitag beschlossenen, diesen Wert zu übernehmen, so wie das auch in der Vergangenheit der Fall war“.

Den Staat möglichst arm aussehen zu lassen, war hierzulande schon lange vor den Maastrichter Austeritätskriterien gängige Praxis, um kein „Anspruchsdenken“ bei den subalternen Klassen aufkommen zu lassen. „Während der letzten Legislaturperiode hatten wir jedes Jahr eine positive Abweichung zwischen den Haushaltsprävisionen und den Konten“, erklärte der Finanzminister am Dienstag. „Das heißt, das Defizit lag immer nied-

Die Wetten laufen, ob der Körperschaftsteuersatz am Ende der Legislaturperiode doch noch auf 15 Prozent gesenkt sein wird

versicherung werden wir jedes Jahr bis 2022 einen Überschuss von etwa einer Milliarde Euro oder 1,6 Prozent des Bruttoinlandsproduktes sehen. Diese guten Ergebnisse sind von der weiterhin positiven Entwicklung des Arbeitsmarkts getrieben. Im Vergleich zum Haushalt 2018 steigen dadurch die Beiträge dieses Jahr um rund fünf Prozent“, freute sich Pierre Gramegna am Dienstag. Lange scheint es her, dass er beim Gedanken an die Sozialversicherung die Stirn in Falten legte, das Kapitaldeckungsverfahren mit einer Feuerversicherung verwechselte und dann vor der „impliziten Staatsschuld“ warnte.

Nach diesen und den Deflationsängsten scheinen auch die Rezessionsängste der vergangenen Monate schon wieder vergessen. Das Statoc rechnet dieses Jahr mit drei Prozent Wirtschaftswachstum und nächstes Jahr mit 3,8 Prozent, doppelt so viel wie im EU-Durchschnitt. Die Inflation soll mit anderthalb Prozent weiterhin unter dem monetaristischen Ideal von zwei Prozent bleiben. Laut Haushaltskommentar könnte Ende dieses Jahres eine Indexbranche von 2,5 Prozent fällig werden. Anfang nächsten Jahres soll laut Statoc die Preisentwicklung um 0,2 Prozentpunkte zurückgehen, wenn Bus- und Bahnfahrtscheine kostenlos und aus dem Indexwarenkorb entfernt werden. Die Auswirkungen der kostenlosen Maisons relais, der niedrigeren Mehrwertsteuer auf Tampons und elektronischen Büchern – wohl als Ausgleich zur zweiprozentigen TVA-Erhöhung 2014 – sowie der Akzisenerhöhung auf Benzin und Diesel wurden noch nicht berechnet.

Dank des nicht überall gerne gesehenen Anzapfens der Steuerbemessungsgrundlagen fremder Länder und einer weit über die Landesgrenzen hinausgehenden Reservearmee von Erwerbstätigen rechnet die Regierung auch nächstes Jahr mit ansehnlichen Steuereinnahmen:

Lohnsteuer	4 265,0 Millionen (+9,4%)
Mehrwertsteuer	3 888,5 Millionen (+4,4%)
Körperschaftsteuer	2 050,0 Millionen (-11,0%)
Abonnementtaxe	1027,0 Millionen (+0,0)
Vermögenssteuer	670,0 Millionen (-1,8%)
Kapitalertragssteuer	445,0 Millionen (-12,6%)
Einregistrierungsabgaben	351,0 Millionen (-2,2%)
Erdölakzisen	219,2 Millionen (+10,4%)
Zigarettenakzisen	151,3 Millionen (+5,6%)

Auffallend ist, dass die Einnahmen aus der Besteuerung von Arbeit und Verbrauch steigen, aus der Kapitalverwertung trotz Beps-Panik abnehmen sollen.

So bleibt genug Geld, um einen mehr als karitativen Sozialstaat zu unterhalten und auch Arbeiter, Angestellte und Mittelstand in Maßen am wirtschaftlichen Erfolg teilnehmen zu lassen, sich bei den staatlichen Ausgaben manches „nice to have“ zu leisten, Transport, Schulbücher, Maisons relais und Musikunterricht unter möglichem Ausschluss der Grenzpendler kostenlos anzubieten. Die Koalitionsverhandlungen waren darauf hinausgelaufen, diese Mittel unter den



Die Minister Félix Braz (Grüne), Etienne Schneider (LSAP) und Premierminister Xavier Bettel (DP)



Haushaltsberichterstatte André Bauler (DP) und Finanzminister Pierre Gramegna (DP)

ten, die Minister und die an seiner Haushaltsrede interessierten *Streaming*-Zuschauer: „Wenn es in Luxemburg, anders als in anderen europäischen Ländern, nur wenige soziale Unruhen und Kundgebungen gibt, dann auch, weil die sich abwechselnden Regierungen immer darauf bedacht waren, dass die Schere zwischen Arm und Reich nicht zu weit auseinandergehen soll und die Schwächsten in unserer Gesellschaft, das wo es nötig ist, vom Staat unter die Arme gegriffen bekommen.“

So als hätten nicht auch die von Unternehmerlobbys an die Macht gedrängten DP, LSAP und Grünen einst als moderne Sparkoalition begonnen und zwecks ökonomischer Disziplinierung und Rationalisierung des Sozialstaats in ihrem Regierungsprogramm abgemacht gehabt, „[d’]atteindre d’ici la fin de la période de législature un solde structurel des finances publiques d’au moins +0,5% du PIB“ (S. 21). Bis eben zum „epistemologischen Bruch“ nach den Europawahlen, dem Referendum und desaströsen Meinungsumfragen, als der im Reformprogramm der UEL vorgezeichnete neoliberale Durchmarsch gestoppt wurde und der ehemalige Handelskammerdirektor Pierre Gramegna im April 2016 vor dem Parlament verkündete, dass „Luxemburg ein neues mittelfristiges Ziel“ für seine öffentlichen Finanzen beschlossen habe, die Europäische Kommission habe „–0,5 Prozent ausgerechnet, und die Regierung hat beschlossen, sich dieser Prognose anzupassen“. Auf diese Weise wusste die liberale Koalition sich zur allgemeinen Überraschung bei den Wahlen im Oktober die Sympathien der Wähler zurückzukaufen.

Der wegen der Wahlen verspätet, erst diese Woche hinterlegte Entwurf des Staatshaushalts für

Vielleicht ist das ein Grund, weshalb die Regierung sich dieses Jahr noch einmal einen größeren Fehlbetrag im Staatshaushalt zu leisten scheint. Zumindest auf dem Papier. Doch selbst auf dem Papier ist dank einer bunten Vielfalt von Buchführungsregeln nicht klar auszumachen, wie groß das Staatsdefizit sein soll: 1 062,80 Millionen Euro laut Haushaltsgesetz einschließlich Anleihen; 815,20 Millionen Euro laut Haushaltsgesetz, aber wie bisher ohne Anleihen; 925,8 Millionen Euro nach Annäherung an die EU-Buchführungsregeln SEC 2010 oder 650 Millionen Euro in der Zentralverwaltung, das heißt dem Staat einschließlich Investitionsfonds und öffentlichen Einrichtungen. Ganz zu schweigen von einem Überschuss der öffentlichen Verwaltung, das heißt einschließlich Sozialversicherung und Gemeindefinanzen.

Diese Verwirrung soll nicht bloß jeden Vergleich erschweren, da selbst im Parlament die Wenigsten die politische Aussagekraft der unterschiedlichen Salden beurteilen können. Sie ist auch darauf zurückzuführen, dass laut Haushaltsgesetz die Staatsfinanzen noch immer wie eine Vereinskasse mit Einnahmen und Ausgaben geführt werden, während die Europäische Union an der privatwirtschaftlichen Buchführung orientierte Regeln vorschreibt – jedoch ohne Berücksichtigung der Aktiva, um den Staat möglichst arm aussehen zu lassen. Die Verwirrung ist groß genug, selbst wenn Pierre Gramegna nicht mehr von einer kopernikanischen Wende der Haushaltspolitik spricht und davon, „eine Logik der Mittel durch eine Logik der Resultate“ zu ersetzen nach dem Vorbild der französischen *Loi organique relative aux lois de finances* (Lolf).

riger als geplant. 2014, 2015, 2016 und 2017 lagen wir stets nahe am Gleichgewicht. Das vergangene Jahr, 2018, werden wir zum ersten Mal seit zehn Jahren wieder schwarze Zahlen schreiben in der Zentralverwaltung.“

Mit dem für das laufende Jahr angekündigten Defizit sieht es nicht anders aus: „Das Defizit im Zentralstaat erklärt sich in erster Linie durch die Investitionen, die Mindestloohnerhöhung und die Steuersenkungen“, so Pierre Gramegna. „Gerade weil wir eine vorsichtige Haushaltspolitik machen, gehen wir dieses Jahr nicht von einem weiteren spektakulären Anstieg aus, sondern bloß von einer ganz gemäßigten Entwicklung.

Und was heißt schon Staatsdefizit? Was seit Maastricht zählt, ist der Saldo des Gesamtstaats. So wird nach dem Prinzip der kommunizierenden Röhren das Defizit bei den Ministerien und Verwaltungen durch den Überschuss der Sozialversicherung und der Gemeinden mehr als ausgeglichen. Überwies der Staat keine 353,3 Millionen Euro Steuereinnahmen in den *Fonds de dotation globale des communes*, wäre das Haushaltsloch bei den Gemeinden, statt beim Staat. Würde er nicht 1 625,0 Millionen Steuereinnahmen in die Rentenversicherung zahlen, auch um die Lohnnebenkosten der Betriebe niedrig zu halten, hätte er einen Milliardenüberschuss und die Pensionskasse ein entsprechendes Loch. „Bei der Sozial-

	2014 Konten	2015 Konten	2016 Konten	2017 Konten	2018 Haushalt	2019 Entwurf
Laufende Einnahmen	12 134,80	12 614,80	13 228,40	13 153,70	13 981,10	16 502,70
Kapitaleinnahmen	86,70	203,90	189,10	90,20	83,50	98,70
Einnahmen	12 221,50	12 818,70	13 417,50	13 243,90	14 064,60	16 601,40
Finanzoperationen (Anleihen)	-	-	-	-	-	0,40
Laufende Ausgaben	-11 296,30	-11 753,10	-12 131,20	-12 701,00	-13 396,10	-15 185,90
Kapitalausgaben	-1 067,60	-1 526,40	-2 578,90	-1 393,80	-1 635,30	-2 230,80
Ausgaben	-12 363,90	-13 279,50	-14 710,10	-14 094,80	-15 031,40	-17 416,70
Finanzoperationen (Anleihen)						-246,90
Gesamtsaldo	-142,40	-460,80	-1 292,60	-850,90	-966,80	-815,30
mit Finanzoperationen (Anleihen)	-	-	-	-	-	-1 061,80

Einnahmen und Ausgaben des Staates in Millionen Euro laut Haushaltsgesetz, ohne Sozialversicherung und Gemeinden



Einst wollen DP, LSAP und Grüne im CSV-Staat die „Fenster weit aufreißen“

Wahlklientelen der Regierungsparteien aufzuteilen, und offenbar wollte man nach den überstandenen Wahlen keine Zeit verlieren. Dafür ging diese Woche keine Rede von der großen Reform zur Abschaffung der Einkommensteuerebenen samt Ausgleichszahlungen, damit keine gutbürgerliche Hausfrauenehe mehr zahlen muss.

Die LSAP hatte im Wahlkampf eine Mindestlohnenerhöhung um 100 Euro netto versprochen, wie es dann auch im Koalitionsabkommen für den 1. Januar 2019 angekündigt wurde. Um auf die 100 Euro zu kommen, rechnete sich die Regierung, entgegen früherer Versprechen der LSAP, gleich die am 1. Januar erfolgte gesetzliche Anpassung des Bruttomindestlohns an die allgemeine Lohnentwicklung um 1,1 Prozent oder 22,56 Euro an. Vor einer Woche hinterlegte Arbeitsminister Dan Kersch (LSAP) dann einen Gesetzentwurf, um den Bruttomindestlohn zusätzlich um 0,9 Prozent oder 18,65 Euro zu erhöhen. Um von diesen von den Unternehmen gezahlten insgesamt 41,21 Euro brutto auf die versprochenen 100 Euro netto zu kommen, sieht das Haushaltsgesetz mit Artikel 3 für Bezieher von Bruttolöhnen bis zu 2 500 Euro rückwirkend zum 1. Januar 2019 die Einführung eines neu-

en Steuerkredits von 70 Euro monatlich vor. Für höhere Löhne wird die Differenz zwischen 3 000 und dem Bruttolohn mit 0,14 multipliziert, so dass der sinkende Kredit ab 3 000 Euro Lohn null erreicht. Dadurch soll vermieden werden, dass jemand, der knapp mehr als den qualifizierten Mindestlohn brutto verdient, netto weniger herausbekommt, weil ihm der Steuerkredit vorenthalten bliebe. Bei Teilzeitarbeit wird nur der entsprechende Bruchteil der 70 Euro gewährt. Mit diesem *Crédit d'impôt salaire social minimum* wird eine weitere Umverteilung zwischen Kapital und Arbeit vermieden, denn die Umverteilung findet vor allem zwischen den Steuern zahlenden Lohnbeziehern statt. Der Steuerkredit wird zwar am Monatsende vom Unternehmen mit dem Lohn ausbezahlt, das Unternehmen bekommt ihn aber von seiner Steuerschuld abgerechnet oder zurückerstattet.

Als Ausgleich für die Unternehmen und die DP wartet die Regierung zudem mit der im Koalitionsabkommen vorgesehenen weiteren Senkung der Körperschaftsteuer nicht bis zur geplanten nächsten Steuerreform, sondern nimmt sie ebenfalls rückwirkend zum 1. Januar 2019 vor. Das soll wiederum bloß ein Ausgleich für die von

OECD und EU verlangte Ausweitung der Besteuerungsgrundlage sein, aber für nächstes Jahr sieht der mehrjährige Haushaltsentwurf sogar einen Rückgang der Körperschaftsteuereinnahmen um 50 Millionen Euro vor.

Damit senkt die Regierung nach Januar 2017 und Januar 2018 zum dritten Mal hintereinander den Körperschaftsteuersatz, von 21 Prozent vor zwei Jahren auf nunmehr 17 Prozent. Steuerpflichtige Gewinne unter 25 000 Euro werden derzeit mit 15 Prozent besteuert, künftig sollen Gewinne bis zu 175 000 Euro mit 15 Prozent besteuert werden, was für Klein- und Mittelfirmen einer verkappten zusätzlichen Senkung des Körperschaftsteuersatzes um zwei Prozentpunkte gleichkommt. Zudem sollen die gesetzlichen Bestimmungen, nach denen die Dach- und Tochterfirmen multinationaler Unternehmen ihre Zinserträge steuergünstig in Luxemburg und ihre Zinszahlungen in Hochsteuerländern verbuchen können, ebenfalls rückwirkend ab dem 1. Januar 2019 neu geschrieben werden (siehe Seite 4 dieser Ausgabe). Die Wetten laufen, ob der ordentliche Körperschaftsteuersatz am Ende der Legislaturperiode doch noch bei 15 Prozent angekommen sein wird, wie es in

So bleibt genug Geld, um einen mehr als karitativen Sozialstaat zu unterhalten und auch Arbeiter, Angestellte und Mittelstand am wirtschaftlichen Erfolg teilnehmen zu lassen. Die Koalitionsverhandlungen waren darauf hinausgelaufen, diese Mittel unter den Wahlklientelen der Regierungsparteien aufzuteilen

der 2016 von der Handelskammer verlangten und dann von der CSV versprochene „feuille de route“ stand.

Die grüne Wählerschaft soll ebenfalls nicht leer ausgehen, da im Dienst des Klimaschutzes die Akzisen auf Diesel um zwei Cent und auf Benzin um einen Cent verteuert werden. Dies stellt allerdings keine Kriegserklärung an den Tanktourismus dar, sondern Pierre Gramegna spielte das Ganze als „Symbolwirkung“ herunter (siehe Seite 10 dieser Ausgabe).

Da hat die Opposition es schwer, etwas auszusetzen zu finden, wenn sie sich nicht weiter als Sparapostel unbeliebt machen will. Denn die Politik der Regierung wird es laut Finanzminister sein, „die nächsten fünf Jahre fortzuführen, das Wachstum finanzpolitisch zu begleiten. Gerade wenn das internationale Umfeld schwieriger wird, so wie es in den nächsten Jahren der Fall sein wird, ist es wichtig, dass der Staat die Weichen stellt, um die Unternehmen dort zu unterstützen, wo es sinnvoll ist“. Das klingt auch anders als die „Wachstumsdebatte“ genannte malthusianistische Wahlkampfhysterie von Schwarz, Grün und Braun.





Multis wie Amazon interessiert die allgemeine Körperschaftssteuererleichterung, während Mittelständler und Startups – wie hier im House of Startups – vom reduzierten Satz von 15 Prozent auf Gewinnen bis zu 175 000 Euro profitieren sollen

Weichen und Schranken

Michèle Sinner

Im Regierungsabkommen hatte die Dreierkoalition der Privatwirtschaft eine konkurrenzfähige und ausgeglichene Unternehmensbesteuerung in Aussicht gestellt, die es einerseits erlaube, die geschuldeten Steuern tatsächlich und schnell einzutreiben, und die andererseits die Investitionen und die Schaffung neuer Arbeitsplätze fördere. Angesichts der vielen Initiativen der vergangenen Jahre, die Steueroptimierung internationaler Konzerne einzudämmen und den sich daraus ergebenden EU-Richtlinien gegen die Steuervermeidung (Atad) und zur Harmonisierung der Bemessungsgrundlage (CCTB) versprach die neue Regierung darüber hinaus ganz konkret, bereits 2019 den Körperschaftssteuersatz um einen Prozentpunkt zu senken und den Anteil des Einkommens, das mit einem reduzierten Satz von 15 Prozent versteuert wird, von 25 000 auf 175 000 Euro anzuheben. Denn, so hieß es im Koalitionsabkommen, die Umsetzung besagter EU-Richtlinien ziehe bereits jetzt eine Erweiterung der Besteuerungsgrundlage nach sich, einen deutlichen Rückgang der Anträge für einen Steuervorbescheid und steigende Substanzansprüche an die Firmen. „En réaction à ces évolutions, certains pays ont d'ores et déjà annoncé des réductions de leurs taux d'imposition ce qui a conduit à la baisse du taux d'imposition moyen tant au niveau de l'Union européenne (21,9%) que de l'OCDE (23,9%)“ – wurde im Koalitionsabkommen vermerkt, im Vergleich zu 26,01 Prozent in Luxemburg kommunale Gewerbesteuer und Beschäftigungsfonds-Beitrag inklusive.

Finanzminister Pierre Gramegna hielt am Dienstag Wort, als er den Haushalt für das laufende Jahr unter dem Titel *D'Weihe richtig stellen* präsentierte. Er sandte ein Signal an die multinationalen Firmen, die den Ländervergleich vor Augen haben: „Op den 1. Januar 2019 gaat d'Besteuring vun den Entreprisen um Niveau vum IRC vun 18 op 17 Prozent erof.“ Und um dem Vorwurf zu entgehen, die Multis würden gegenüber den heimischen Firmen bevorteilt, fügte er hinzu: „Gläichzäitig geet de Montant, bis deen de reduzierten Taux vun 15 Prozent gëllt, vun 25 000 op 175 000 Euro erop. Des Mesuren hëllefen all den Entreprisen, a besonnesch de Start-Up'en an

Die Steuersätze unter den Durchschnitt der EU oder OECD senken, könne sich Luxemburg nicht erlauben. „Das würden die anderen Länder einfach nicht akzeptieren, so Jean-Paul Olinger von der UEL

dem Mittelstand.“ Der Kostenpunkt für beide Maßnahmen liegt laut Finanzminister bei 50 Millionen Euro jährlich ab nächstem Jahr.

Da die Steuererleichterungen für die Unternehmen damit zehn Millionen Euro günstiger wären, als die Mindestloohnerhöhung um 100 Euro, die der Staat den Arbeitnehmern als Gegenleistung dafür teilfinanziert, dürften sie kaum Kontroversen auslösen. Und das obwohl es zur Einschätzung der Wirkung von Steuermaßnahmen am notwendigen Datenmaterial fehle, wie der Wirtschafts- und Sozialrat in seiner *Analyse des données fiscales au Luxembourg* vergangenen November bedauerte.

Die Unternehmervverbände sind erwartungsgemäß erfreut. Jean-Paul Olinger, Generalsekretär des Unternehmerdachverbands UEL, begrüßt gegenüber dem *Land* die Senkung des Körperschaftssteuersatzes als „richtige Botschaft“, meint allerdings, dass sie im internationalen Vergleich nicht ausreiche. Dabei ist dies nicht die erste Senkung, welche die Unternehmen im Gegenzug für die Verbreiterung der Bemessungsgrundlage erhalten, die eigentlich erst dieses Jahr durch das Inkrafttreten der Atad-Richtlinie zustande kommt. Denn bei der 2016 be-

schlossenen Steuerreform hatten die Unternehmen sozusagen einen Vorschuss erhalten, indem der Körperschaftssteuersatz von 21 Prozent über drei Jahre auf 18 Prozent gesenkt wurde. Zusammen mit ihrem Beitrag zum Beschäftigungsfonds und auf der Grundlage des hauptstädtischen Satzes für die kommunale Gewerbesteuer ergab sich daraus im vergangenen Jahr ein Steuersatz von 26,01 Prozent. Er fällt durch die im Haushaltsgesetz vorgesehene Senkung ab diesem Jahr auf 24,94 Prozent. Dass das nicht ausreiche, begründet Olinger damit, dass andere Länder Luxemburg überholten und ihre Steuersätze schneller senkten. Beispielsweise die Niederlande, die angekündigt haben, ihren Satz bis 2021 auf 20,05 Prozent zu senken. „Für die Unternehmen ist es wichtig, eine vorgezeichnete Bahn zu sehen“, sagt Olinger. Dabei hatte Pierre Gramegna in seiner Rede am Dienstag betont, es gehe nicht darum Steuerdumping zu betreiben. Das sieht man auch bei der UEL ein. Einen Steuersatz, der im europäischen Mittelfeld liege, sei wünschenswert, sagt ihr Generalsekretär. „Niedrigere Sätze können wir uns nicht erlauben; das würden die anderen Länder einfach nicht akzeptieren.“

Auch die Anhebung der Einkommenstranche, die mit 15 Prozent versteuert wird, kann die UEL selbstverständlich begrüßen. In einer Stellungnahme vom Mittwoch stimmte die Handwerkskammer zu: „La Chambre des Métiers salue l'augmentation du plafond du taux réduit de 15 pour cent qui passe de 25 000 euros à 175 000 euros, en ce que cette hausse constitue une mesure susceptible d'améliorer la charge fiscale des PME artisanales et d'améliorer ainsi leur capacité d'autofinancement.“ Zusammen mit dem Unternehmensbeitrag zum Beschäftigungsfonds und der kommunalen Gewerbesteuer ergibt sich daraus ein Steuersatz von rund 22 Prozent. Bei einem Jahresgewinn von genau 175 000 Euro, rechnet Olinger vor, zahle eine Firma ab diesem Jahr also 5 000 Euro weniger Steuern. Doch wie vielen kleineren Firmen diese Maßnahme tatsächlich zugute kommt, ist wiederum schwierig zu sagen. Denn in seiner *Analyse* hatte der CES beispielsweise auf die sehr hohe Konzentration bei den Steuerzahlern hingewiesen. Demnach trü-

gen 2017 48 056 Firmen zu den Körperschaftssteuereinnahmen von insgesamt 2,114 Milliarden Euro bei. 75 Prozent davon wurden von nur 1,65 Prozent der Firmen bezahlt. In absoluten Zahlen würde das heißen, 800 Unternehmen zahlten 1,585 Milliarden Euro Steuern. Vier von ihnen zahlten der *Analyse* zufolge über 40 Millionen Euro, weitere vier zahlten zwischen 30 und 40 Millionen, acht zwischen 20 und 30 Millionen und jeweils rund 20 zwischen zehn und 20, beziehungsweise zwischen fünf und zehn Millionen Euro. Bei immerhin 207 Unternehmen betrug die Steuerabgabe zwischen einer und fünf Millionen Euro. Das könnte den Schluss nahelegen, die restlichen über 47 000 Unternehmen zahlten ohnehin nicht besonders viel Steuern. Doch für eine aussagekräftige Aufschlüsselung der Statistik, warnen Steuerexperten, fehlten auch hier die notwendigen detaillierten Daten.

In der Haushaltsvorlage finden sich Hinweise, dass man bei der Steuerverwaltung demnächst das Daten- und Digitalisierungsproblem angehen möchte. Denn es sieht vor, dass das Steuergeheimnis sozusagen mit outgesourct wird, wenn das Amt Dienstleistungen von Dritten beansprucht. Damit könnte möglicherweise das Installieren neuer Informatiksysteme abgedeckt werden, die schließlich auch das Erstellen detaillierter und aussagekräftiger Statistiken ermöglichen würden – und präzisere Simulationen, wie sich Steuersenkungen oder -anhebungen auswirken.

Der Finanzminister nutzte die Vorlage des Haushaltsgesetzes auch, um ein „Versäumnis“ bei der Umsetzung der Atad-Richtlinie nachzuholen. Dazu hatte ihn das Parlament vergangenen Dezember durch eine Motion aufgefordert, und darum hatte es in der Haushalts- und Finanzkommission (Cofibu) lebhaft Diskussionen gegeben (*d'Land*, 1. März 2019). Denn dass die Regierung bei der Umsetzung nicht alle in der Richtlinie vorgesehenen Möglichkeiten genutzt hatte, darauf hatte eine Anwaltskanzlei den CSV-Abgeordneten Laurent Mosar hingewiesen. Dass er versuchte, auf Wunsch von Lobbyisten aus der Privatwirtschaft eine Gesetzesänderung einzubringen, hatte Mosar nicht von sich aus offengelegt.

Dabei ging es um die in der Richtlinie vorgesehene Möglichkeit, die Zinsschranke auf oberster Ebene eines steuerlich integrierten Firmenkonglomerats spielen zu lassen. Mit der Zinsschranke soll vermieden werden, dass Unternehmen uneingeschränkt Darlehenszinsen von der Steuer absetzen. Deshalb sind die Absatzmöglichkeiten auf 30 Prozent des Einkommens vor Steuern, Zinsen und Abschreibungen (Ebitda) beziehungsweise, wenn die realen Finanzierungskosten darüber hinausgehen, auf maximal drei Millionen Euro beschränkt. Wie aus den Erklärungen im Haushaltsgesetz hervorgeht, hatte die Regierung bei der Atad-Umsetzung die Möglichkeit, die Zinsschranke auf Gruppenebene anzuwenden, nicht genutzt, weil die Ebitda-Methode nicht mit der nationalen Steuergesetzgebung übereinstimme. Dort werde zur Berechnung der Steuerbasis einer steuerlich integrierten Firmengruppe „la masse des résultats fiscaux des sociétés impliquées“ benutzt, nicht das Gruppen-Ebitda.

Um dem Wunsch der Steuerberater und ihrer Fürsprecher im Parlament nachzukommen, hat das Finanzministerium deshalb im Haushaltsgesetz einen größeren Umbau der Steuerparagrafen vorgesehen: „Alors que des modifications fondamentales du régime d'intégration fiscale sont requises en vue de la mise en œuvre de la règle de limitation de la déductibilité des intérêts dans le chef de la société faitière du groupe sous intégration fiscale ...“ Fortan können Firmengruppen demnach wählen, wo die Zinsschranke fällt – bei der Muttergesellschaft oder auf Ebene ihrer einzelnen Filialen. Da die Änderung auf eine Forderung aus der Privatwirtschaft zurückgeht – auch die Handelskammer hatte sie in ihrem Gutachten zum Atad-Gesetz gefordert – liegt der Verdacht nahe, dass sie Firmengruppen erlauben wird, ihre Steuern besser zu optimieren. Das ist allerdings nicht unbedingt der Fall. Denn entscheiden sich Firmengruppen für die Zinsschranke auf Filialebene, können sie möglicherweise jeweils die Drei-Millionen-Euro-Regel geltend machen.

Im ersten Haushalt der Legislaturperiode löst die Regierung im Koalitionsabkommen gemachte Versprechen an die Privatwirtschaft ein

L'ère des réseaux

josée hansen

Intérêt public Quand fut mis en service, en août 2017, l'échangeur de Hellange sur l'A13, les responsables politiques consécutifs purent pousser un grand *ouf!* de soulagement, presque aussi grand que pour l'inauguration du tramway au Kirchberg ou de la route du Nord. Car cette inauguration clôtura non seulement deux ans et demi de travaux, mais surtout plus de deux décennies d'une bataille judiciaire acharnée entre l'État et le propriétaire des terrains par lequel devait passer l'autoroute en direction de la Sarre, querelle sur le bienfondé de l'expropriation, la définition de l'utilité publique – rendant possible une expropriation – et le prix juste à payer pour ces terres. Depuis, cette affaire était devenue un épouvantail dans la modernisation et la gestion des affaires de l'État : Comment faire prévaloir l'intérêt public sur les intérêts individuels, dans un pays où la propriété privée est sacrée ?

Une solution On allait désormais inscrire d'office l'utilité publique dans les lois spéciales autorisant les grands projets de l'État, permettant d'entamer plus facilement une procédure d'expropriation – grâce à laquelle le propriétaire reçoit certes de l'argent pour son terrain, mais à un prix estimé juste par les négociateurs du ministère des Finances, et non à des tarifs excessifs qu'aimeraient souvent encaisser les propriétaires cupides, appâtés par l'idée de vendre à l'État. Mais que faire pour tous les projets, qui sont la très grande majorité, dont le coût se trouve sous le seuil des quarante millions d'euros nécessitant une loi spéciale de financement, tel que prévu dans l'article 99 de la Constitution¹ ? Actuellement, ces projets sont simplement avalisés par la Chambre des députés, après analyse à la Commission de contrôle de l'exécution budgétaire, et financés via les Fonds spéciaux. La dernière fois, ce fut le cas le 12 février dernier, pour une trentaine de grands projets, de la nouvelle tour de contrôle du Findel, en passant par les extensions du tram vers l'aéroport, Kalchesbruck ou route d'Arllon et les couloirs de bus ou les extensions de lycées, jusqu'au pôle d'échange de la gare centrale. Là où l'État n'est pas propriétaire des terrains sur lesquels il entend construire, il passait alors par une procédure de déclaration d'utilité publique ex post, via arrêtés grand-ducaux. Or, cette pratique fut régulièrement fustigée par le Conseil d'État sur le plan formel, estimant qu'il faudrait plutôt une loi pour établir les cas dans lesquels l'expropriation peut intervenir.

Petit article 28, grande portée L'article 28 du projet de budget pour l'année 2019, présenté ce mardi à la Chambre des députés (voir pages 2-4), entend remédier une fois pour toutes à ce reproche, en inscrivant un petit paragraphe au chapitre sur les fonds d'investissements publics : « Les travaux relatifs aux projets nominativement énumérés ci-dessus [sic] et identifiables sont déclarés d'utilité publique ». Suivent de longues listes de projets plus ou moins chers à imputer aux Fonds d'investissements publics administratifs (infrastructures sociales, culturelles, de justice, 71 projets en tout), d'investissements publics scolaires (31 extensions ou assainissements de lycées), sanitaires et sociaux (26 foyers pour demandeurs de protection internationale, structures socio-familiales ou barrages) et, surtout, les plus de 120 projets du Fonds des routes – ronds-points, échangeurs, voies de bus, ponts, parks & rides, couloirs multi-modaux... D'ici 2022, l'alimentation annuelle dudit Fonds des routes croît de manière exponentielle, de 75 millions d'euros



Les câbles et les réseaux sont au centre de la politique du gouvernement Bettel/Schneider/Braz II – que ce soient les réseaux routiers ou de données (ici : le chantier du tram près du Pont Adolphe, en haut ; ouverture du pavillon de réalité virtuelle au Casino Luxembourg ce mercredi soir)

en 2018 à 310 millions d'euros en 2022. En 2022, ce Fonds dépensera 512 millions d'euros pour des infrastructures routières, pour le transport individuel, le fret ou les bus. En comparaison : le Fonds du rail reçoit une dotation stable de 220 millions d'euros par an. Et le gouvernement Bettel/Schneider/Braz versait l'année dernière 85 millions au Fonds d'investissements publics scolaires, une alimentation qui ne se développe que lentement, à 110 millions d'euros en 2022 – et ce malgré la croissance discontinue de la population (donc aussi de la population scolaire).

Du pacifiste au ministre de la Défense Dimanche dernier, l'ancien député vert Robert Garcia et le premier ministre vert de la Défense, François Bausch, discutaient à l'antenne de *Radio 100,7* sur ce que la réalité du gouvernement fait aux idéalistes d'antan, entre autres sur l'opportunité de l'acte de protestation de l'eurodéputée écologiste Tilly Metz contre l'armement nucléaire, bref – sur la capacité d'adaptation de l'ancien parti protestataire à la *Realpolitik*. L'ancien militant pacifiste Bausch doit aujourd'hui avaliser les importants investissements dans les équipements militaires, pour leur grande partie déjà planifiés par son prédécesseur Etienne Schneider (LSAP) : « Dans le cadre de ses engagements au sein de l'Otan, et dans le contexte d'une situation sécuritaire internationale instable, le Luxembourg s'est engagé à augmenter son effort de Défense pendant les prochaines années, en passant de 0,4 pour cent du PIB à 0,6 pour cent en 2020 », lit-on dans le projet de budget pour 2019. À moyen terme, le Fonds d'équipement militaire voit son alimentation annuelle enfler, de

120 millions d'euros en 2018 à 170 millions d'euros en 2021 et 2022. Font partie des investissements militaires l'Airbus A400M (que le Luxembourg achète avec la Belgique, pour un investissement de presque 200 millions d'euros en tout), et les cinq hélicoptères pour l'Armée et la Police, que le grand-duché a commandé l'année dernière à Airbus (pour 145 millions d'euros, selon la société), des « armes et systèmes d'armes », des « véhicules tactiques » et le programme Govsat.

Dispositifs Ce ne furent pourtant pas ces investissements dans les équipements militaires que le ministre des Finances Pierre Gramegna (DP) vanta comme visionnaires et novateurs lors de son discours, mardi au parlement. Il cita plutôt les mesures pour la digitalisation du pays : introduction du réseau 5G et d'un ministère dédié au numérique, mesures transversales de digitalisation de l'administration publique – de la Santé à la Police –, programmes de formations spécifiques pour demandeurs d'emploi... « Il s'agit non seulement d'améliorer le quotidien des gens et les différents processus administratifs, lit-on dans l'exposé des motifs du projet de budget, mais aussi de faire avancer le développement technologique général dans des domaines importants pour l'économie comme notamment l'intelligence artificielle, la gestion des données et l'internet des objets ».

Dans cette acception, l'outil numérique répond parfaitement à l'idée de « dispositif » développée par le philosophe des rapports de pouvoir Michel Foucault : un ensemble hétérogène d'éléments matériels et immatériels, du discours à l'édifice, et

du réseau entre ces éléments, qui a une fonction stratégique dominante et s'inscrit toujours dans une relation de pouvoir. Dans cette lecture, le budget du gouvernement DP/LSAP/Vert serait un ensemble de mesures et d'investissements formant le grand dispositif stratégique de la modernisation de l'État – pour le faire entrer au XXI^e siècle, ce que le CSV n'aurait jamais réussi à faire. Cette société « moderne » est celle des réseaux : les réseaux immatériels de sociabilité qui porte toujours surtout le DP (la bourgeoisie de la capitale, les milieux d'affaires) ou les réseaux humains que le Premier ministre Xavier Bettel (DP) et le ministre des Affaires étrangères Jean Asselborn (LSAP) ont beaucoup d'aisance à nouer en politique internationale. C'est aussi le gouvernement des réseaux sociaux sur Internet qu'utilisent et maîtrisent désormais bon nombre de ministres de ce gouvernement – Corinne Cahen, Taina Boffending et Sam Tanson

postaient en parallèle des photos « vues de la tribune gouvernementale » mardi. Et c'est, dans une acception plus globale, celui du développement des réseaux, que ce soit de communication, de transport ou de transferts d'argent.

L'État est alors un « facilitateur », qui met en place les meilleures infrastructures possibles pour que puissent s'y épanouir le citoyen, ses données, ses capitaux et ses marchandises, mais aussi l'énergie et l'eau par exemple. C'est une vision fondamentalement libérale du rôle de l'État.

¹ « Toute acquisition par l'État d'une propriété immobilière importante, toute réalisation au profit de l'État d'un grand projet d'infrastructure ou d'un bâtiment considérable, tout engagement financier important de l'État doivent être autorisés par une loi spéciale. Une loi générale détermine les seuils à partir desquels cette autorisation est requise. »

En investissant dans toutes sortes de dispositifs faisant que des citoyens, les données et les marchandises puissent circuler librement, la politique du gouvernement Bettel/Schneider/Braz II porte une signature très libérale

Pour pouvoir construire plus vite, le gouvernement élargit le champ de l'utilité publique à quasi tous ses projets d'infrastructures



Leitartikel

Camouflage

Ines Kurschat

Das Konstrukt anonymer Tarnfirmen, um Vermögen zu verschleiern und so Milliardenbeträge vor dem Fiskus zu verstecken, kennt die Welt spätestens seit den *Panama Leaks*. Kann es sein, dass auch katholische LebensschützerInnen Formen von Tarnorganisationen benutzen, um ihre Anti-Abtreibungs-Ideologie in Luxemburger Schulen und Kindergärten zu propagieren?

Der Verdacht liegt nahe, schaut man sich die Verbindungen von *www.schoul-hiewan.lu* an. Die Plattform, die zum Ziel hat, „dass durch eine kompetente Aufklärung in der Sexualität nur noch erwünschte und gewollte Schwangerschaften entstehen“, wird von Hebammen betrieben und organisiert Ateliers in Schule und Kindergarten. Eine der Hebammen ist überdies bei *niddamour.lu* aktiv, eine Organisation, die sich ihrerseits die Aufklärung über Sexualität und Schwangerschaft zur Aufgabe gemacht hat. Im Atelier „Woher kommen die Babys“ sollen Kinder „das Leben“ feiern, sie lernen „die Schönheit von Schwangerschaft und Geburt entdecken“. Validiert sei das dreibis vierstündige Atelier, das sich an Grundschulen richtet, im Rahmen des *Schoul-hiewan*-Projekts ... durch das Erziehungsministerium. Im Atelier „Magic Woman“, dessen Inhalt sich an pubertierende Mädchen richtet, sollen diese „die Reise des Le-

bens, die Empfängnis“ eines Babys, die Geburt kennenlernen. Und verstehen, wie sich ihr Körper darauf vorbereite, „das Wunder des Lebens zu empfangen“.

Wer hier nicht den Jargon der Lebensschützer erkennt, sollte den Namen der Hebamme recherchieren und wird unter *vienaisante.lu* fündig. Der katholische Verein kommt direkt zur Sache und nimmt kein Blatt vorm Mund: „Die Vereinigung für den Schutz des ungeborenen Lebens verfolgt ein einfaches Ziel, und zwar die in Luxemburg seit Jahren steigende Zahl der Abtreibungen weitmöglichst zu verringern. Sie findet sich nicht ab mit der Tötung von so vielen ungeborenen Menschenleben. Für ihre Mitglieder kann eine Abtreibung niemals Ausdruck der Würde der Frau sein.“ Im Juni 2018 luden VN-Präsident André Grosbusch und Vizepräsidentin Marie-Josée Frank „verschiedenartige Lebensschutzorganisationen“ ein, darunter Nid d'Amour sowie eine Dozentin von *invict4.lu* respektive *fertilitycare.be*.

Auf *Land*-Nachfrage bestätigt das Erziehungsministerium, es habe über den Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (Script) mit *schoul-hiewan* eine Konvention. Eine Verbindung zwischen der Heb-

ammen-Plattform und den Lebensschützern sei bisher nicht bekannt. Die Aussage erstaunt. Denn im Herbst hatten Mitarbeiterinnen des nationalen Referenzzentrums zur sexuellen und affektiven Gesundheit, Cesas, einen Kurs von *invict4.lu* besucht, organisiert vom Schulungsinstitut INFPC, das dem Ministerium untersteht. Ihnen fielen die Lebensschutz-Terminologie und einseitige Inhalte auf. Das Cesas, gegründet, um eine ideologische Vereinnahmung der Sexualerziehung zu verhindern, meldete den Kurs dem interministeriellen Begleitkomitee; in dem ist auch das Erziehungsministerium vertreten. Mit Folgen: Kurz darauf war der Workshop aus dem Angebot von *lifelong-learning.lu* verschwunden; dieses Jahr steht er wieder im Programm.

Man werde genau prüfen, ob unter *schoul-hiewan.lu* „Lebensschutz-typische“ Inhalte in Schulen und *Maisons relais* gelangt seien und sämtliche Angebote auf den Prüfstand stellen. Bis dahin werde man keine weiteren Interventionen autorisieren, heißt es nun seitens der Script-Leitung. Schulen sind gesetzlich verpflichtet, weltanschaulich neutral zu sein. Vielleicht sollte der Script in Düdelingen Bescheid sagen: Die Stadt im Süden bietet von März bis Juli ein Atelier von Nid d'amour für Schulklassen und Gruppen in Kindergärten an – im Rahmen des Internationalen Frauentags.

Dass Luxemburg das Land mit dem höchsten Bruttoinlandsprodukt pro Einwohner in der Europäischen Union ist, erklärt sich auch damit, dass für das statistische Amt der EU das ganze Land eine einzige Region ist. Und die reichsten der 281 Regionen in der EU sind Städte mit überdimensionierten Finanzbranchen. Laut den diese Woche veröffentlichten Angaben von 2017 war die Innenstadt von London mit einem BIP pro Kopf von 209 000 Euro die reichste Region in der EU, gefolgt von Luxemburg mit 92 600 Euro und Südirland mit 74 700 Euro. Am ärmsten ist das ländliche Severozapaden im Nordwesten Bulgariens mit 4 600 Euro. Der regionale Ausgleich ist seit den Gründungstagen ein erklärtes Ziel der Europäischen Union. rh.

CWP



blog

Personalien

Personalien

Politik

Gesellschaft

Forschung

Marc Angel,

Abgeordneter, führt, Doppelmandat hin oder her, die Kandidatenliste der LSAP für die Europawahlen im Mai an. Vielleicht weil er nach dem Abgang der Europaabgeordneten Mady Delvaux-Stehres der Einzige ist, der schon vor fünf Jahren kandidierte, vielleicht auch weil er der Erste in der alphabetischen Reihenfolge ist. Ex-Minister Nicolas Schmit, der sich hauptberuflich darauf vorbereitet, EU-Kommissar zu werden, ist nicht Spitzenkandidat. Weitere Kandidaten sind Simone Asselborn-Bintz, die kurz Abgeordnete war, die Ministertöchter Joanne Goebbels und Lisa Kersch, sowie der Student Elisha Winckel. rh.

Paul Mangen,

Landwirt und Bürgermeister der aus Böwingen und Tüntingen fusionierten Gemeinde Helperknapp, wurde von neun Mitgliedern Gemeinderats mit seinen drei Schöffen zum Rücktritt aufgefordert. Er verschleppe Entschlüsse, halte seine Versprechen nicht ein, missachte die Prozeduren und trage Mitverantwortung für ein Unbehagen beim Gemeindepersonal und verschiedenen Vereinen (Foto: Helperknapp). rh.



Jean Asselborn,

Außenminister (LSAP), tut sich schwer damit zu erklären, weshalb die Regierung von ihrer jahrzehntelang betonten Politik abgerückt ist, „Länder und nicht Regierungen“ diplomatisch anzuerkennen, als sie vor einem Monat den Oppositionspolitiker Juan Guaidó als rechtmäßiges Staatsoberhaupt Venezuelas anerkannte. In einer parlamentarischen Anfrage darauf angesprochen, versucht er den Abgeordneten David Wagner (déi Lénk) mit dem Zirkelschluss abzuspeisen, die Frage von Anerkennung oder Nicht-Anerkennung stelle sich nicht, weil die Regierung schätze, dass man sich nicht in einem solchen Fall befinde. rh.

Martine Hansen,

Fraktionssprecherin der CSV, soll zwischen dem frisch gewählten Parteipräsidenten Frank Engel und dessen unterlegenen Konkurrenten, dem Abgeordneten Serge Wilmes, vermitteln. Laut *RTL* soll Frank Engel während einer Nationalratssitzung diese Woche gemeint haben, dass man Wilmes eigentlich vor den Disziplinartrat der CSV zitieren müsste, auch wenn er selbst dies nicht vorhabe. Serge Wilmes hatte nach der Wahl Engels Fähigkeit, die Partei zu führen, öffentlich in Zweifel gestellt. Gegenüber *RTL* erklärte er am Donnerstag, dass sich die Vermittlerin noch nicht bei ihm gemeldet habe. rh.

Freunde wie diese



Dmitri Anatoljewitsch Medwedew, russischer Premierminister, besuchte diese Woche Museen in Luxemburg-Stadt, legte Blumenkränze nieder und führte Gespräche mit seinem Amtskollegen Xavier Bettel (DP). Dessen Regierungsmitglieder unterzeichneten mit Etienne Schneider (LSAP) und Sam Tanson (Déi Gréng) feierlich Abkommen über die Zusammenarbeit im Weltraum- und Kulturbereich mit unbestimmtem Inhalt. Medwedew und Bettel fanden es bei ihrer gemeinsamen Pressekonferenz im Mudam wichtig, den „Dialog“ trotz der Spannungen zwischen Russland und der EU aufrechtzuerhalten. Danach schmiss ersterer demonstrativ seine Kopfhörer aufs Rednerpult, als er nach der Einmischung in den Europawahlkampf gefragt wurde, derer die EU-Kommission Russland verdächtigt. Daher war die Einmischung der US-Botschaft in die Visite das Interessanteste am Spektakel. Am Montag hatte sie die Luxemburger Regierung auf ihrer Webseite aufgefordert, die pünktlich zum fünften Jahrestag der Krimkrise stattfindende Visite zu nutzen, um von Russland den Rückzug zu verlangen. „Now, the world will watch to see if Luxembourg officials accept a different future for the people of Crimea than it insisted for itself, or will instead look the other way“, hieß es darin in Bezug auf die deutsche Besetzung Luxemburgs. „To challenge illegal aggression, Luxembourg is at the perfect moment, in the perfect place, to forcefully call on Russia to reverse course and leave Crimea. After all, who in Europe or even around the world has greater standing to raise this issue?“, traute die US-Botschaft dem kleinen Luxemburg mehr zu als der Supermacht USA selbst. Daraufhin äußerten verschiedene Luxemburger Regierungsmitglieder ihren Unmut über die Lektionen der US-Botschaft. Er sei „kind of surprised“ gewesen, als er vergangenen Freitag von der Visite erfuhr, so Botschafter Randy Evans bei einer kurzfristig einberufenen Pressekonferenz am Mittwoch. Und auch „surprised“, dass sein Aufruf angesichts der eindeutigen Luxemburger Position re. Krim ein Problem darstelle. Dazu seien Freunde doch da, „to ask tough questions“. Gleichzeitig gab er an, ihm sei vermittelt worden, die Krim solle bei der Visite nicht thematisiert werden. Und er meinte, „anstatt nur Bildhintergrund“ zu sein – für russische Propaganda zum Jahrestag der Annexion – solle man „doch die Frage stellen“. Weitere Fragen, die man stellen könnte, wären: Ob Botschafter Evans die neuesten Ergebnisse der Russland-Ermittlung von Robert Mueller kennt? Warum Medwedew hier durch Museen geschleift wird, wenn er zu Hause die Hermitage besuchen kann? Und ob Bettel Medwedew bewusst zum Jubiläum der Krim-Annexion den roten Teppich in der EU ausgerollt hat oder sich instrumentalisieren ließ, wie Evans ihm vorwirft? ms

Wohnkostenlast

In jedem dritten Haushalt werden die Wohnkosten als „große Last“ empfunden. Das hat der Stateg in der Sozialerhebung *EU-Silc 2018* ermittelt. 2017 war das auch so, 2016 lag der Anteil mit 36,1 Prozent leicht höher, und er betrifft, wohlgemerkt, Haushalte, die nach eigenen Angaben wenig Probleme haben, mit ihren monatlichen Einkünften auszukommen. Wer Schwierigkeiten hat, empfindet konsequenterweise auch die Wohnkosten belastender. In *EU-Silc 2018* gaben 26,3 Prozent der befragten Haushalte solche Schwierigkeiten an (2017: 28,6%; 2016: 27,3%). Von ihnen halten 69,2 Prozent die Wohnkosten für eine große Last; dieser Anteil hat gegenüber 2017 und 2016 um mehr als fünf Prozentpunkte zugenommen. Die Wohnkosten stünden für diese Haushalte „im Zentrum“ ihrer Probleme, so der Stateg. Nur jeder zweite dieser Haushalte ist nach eigenen Angaben imstande, unerwartete Ausgaben zu tätigen. pf

Digital Luxembourg

Die Regierung verabschiedete am Freitag einen Gesetzentwurf, um eine elektronische Plattform zum Telefonabhören zu schaffen. Über die gesicherte Verbindung sollen die Justiz, der Geheimdienst, die Post und die anderen Telefonfirmen die Entscheide zur Überwachung von Telefonverbindungen schneller und ohne lästigen Papierkram austauschen können. rh.

Teure Forschung

Während unter CSV-Forschungsministern jedes Jahr eine externe Evaluation jeweils einer Abteilung der öffentlichen Forschungszentren vorgenommen und publik gemacht wurde, erschien unter der ersten DP-LSAP-Grüne-Regierung nicht eine. Am Mittwoch stellte DP-Forschungsminister Claude Meisch die erste „holistische“ Bewertung der drei Luxembourg Institutes of... vor. Ihr zufolge sind die Forschungsleistungen je nach Bereich gut bis exzellent, der sozioökonomische Impact ist beträchtlich, vom Staat fließt viel Geld. Gerade deshalb unterstellt die Evaluation den Instituten eine „Bequemlichkeit“ und nicht genug zu tun, um Drittmittel einzuwerben. Die Gutachter meinten auf der Pressekonferenz, dass Institute bis zu 60 Prozent ihres Budgets aus staatlichen *Block Grants* beziehen, sei „ungewöhnlich“. Claude Meisch erklärte, die Zuwendungen an die Institute nicht kürzen zu wollen, stellte aber Änderungen am Gesetz über die Zentren in Aussicht (Foto: MESR). pf



Élections sociales : Bilan d'une campagne fade et molle

En peluche

Bernard Thomas

La principale inconnue des élections pour la Chambre des salariés (CSL) sera le score personnel du président de l'OGBL, André Roeltgen. Le nombre de votes nominatifs qu'il totalisera mardi va faire ou défaire la légitimité avec laquelle il pourra prétendre à la succession de Jean-Claude Reding. En 2013, Roeltgen avait été élu in extremis, ayant fini neuvième sur la liste de son groupe socioprofessionnel. Face au *Land*, il refuse d'en dire plus sur ses ambitions personnelles. Interrogé à la matinale de la *Radio 100,7* sur la future présidence de la CSL, il avait eu cette réponse, sibylline : « On en a discuté en interne et cela restera interne. »

Les suffrages de liste dominant les élections de la CSL, ce seront les votes des quelques rares panaheurs qui finiront par classer les candidats entre eux. Les apparatchiks syndicaux doivent se présenter, en tant qu'employés des *service providers* que sont devenus l'OGBL et le LCGB, dans le « Groupe 5 », celle rassemblant « les salariés appartenant au secteur des services ainsi qu'aux autres branches non spécialement dénommées ». Le LCGB a truffé sa liste de six permanents (dont Dury), l'OGBL se contentant de trois candidats issus de son appareil (dont Roeltgen).

Tant André Roeltgen que Patrick Dury se refusent à donner la moindre information sur les budgets engagés dans la campagne. « Ce sont des chiffres internes qu'on ne communique pas », dit le président de l'OGBL. Il n'aurait pas à publier les comptes de campagne, estime le président du LCGB, son syndicat ne recevant pas de financements de la part de l'État. Le syndicat chrétien a laissé ses traditionnels panneaux en bois dans les entrepôts et passe par les publicités *low cost* de Facebook et de Google Ads. (Même si son slogan « Haut ass muer » a été censuré par Google, dont l'algorithme a confondu le verbe luxembourgeois avec le terme anatomique anglais.) Mais c'est le « syndicat n°1 » qui a mis le paquet. L'OGBL a acheté des emplacements publicitaires dans la presse, sur *RTL-Télé Lëtzebuerg* et *RTL.lu* ainsi que dans les salles de cinéma du groupe Kinepolis.

Dans ses brochures, l'OGBL se targue de ne pas avoir lancé « une vaste distribution de gadgets comme d'autres syndicats sont en train de le faire ». Or, le coût de sa campagne électorale devrait de loin dépasser celle du LCGB. « Lorsqu'on me demande si les montants déboursés pour la campagne ne sont pas trop élevés, je réponds que oui », dit André Roeltgen. Or, ajoute-t-il, ce serait la faute à la « *Gewerkschafts-Spaltung* » qui conduirait à une « campagne électorale concurrentielle » ; « et gëtt méi deier, wéi et misst sinn. »

La campagne du LCGB, conçue par l'agence de communication Addedvalue, met l'accent sur la « digitalisation humaine », incarnée par un petit robot surnommé « Diggi », toujours souriant, toujours serviable. Sur les visuels, Diggi passe le tournevis à un ouvrier quand il ne traite pas des fichiers Excel pendant qu'une employée de bureau souffre une pause-café. Diggi vous assistera même à poster votre bulletin de vote pour les élections sociales. Le LCGB est allé jusqu'à faire confectionner des petits Diggis en peluche.



Extraits des deux clips publicitaires du LCGB

Patrons hargneux et robots souriants ; l'OGBL et le LCGB tentent de convaincre 526 476 électeurs potentiels dont environ un tiers finira par voter

Les affiches et clips de l'OGBL, élaborés par l'agence Comed, sont plus martiaux : un ballet aérien mêlé à des figures de karaté, le tout filmé au ralenti avec une musique de film d'action. Le salariat est représenté par différentes uniformes : l'employé de bureau en costume-cravate, la mécanicienne en bleu de travail, l'ouvrier du bâtiment en gilet jaune. Pour donner une touche ludique à sa campagne, l'OGBL a commandité un sketch à Andy Bausch. Le réalisateur s'est inspiré d'une scène de *Life of Brian* des Monty Python (« What have the Romans ever done for us ? »), faisant jouer à l'intellectuel organique du LSAP Marc Limpach le rôle de PDG hargneux et sectaire. Preuve de son efficacité, le pastiche n'aura pas laissé indifférent. Il a piqué au vif certains représentants patronaux, comme le directeur de la CLC, Nicolas Henckes, qui a fustigé sur son compte Twitter une « vidéo scandaleuse » et « indigne ».

Sinon, le seul point qui aura un peu animé le débat est la sous-représentation des femmes sur les listes électorales : pas moins de 70 pour cent des candidats pour la CSL sont des hommes. Mais, en fin de compte, on a assisté à une longue et fade campagne. D'abord, parce que la majorité absolue de l'OGBL semble assurée, le syndicat de gauche totalisant actuellement 38 mandats sur soixante. Ensuite, parce que Roeltgen aura refusé jusqu'à maintenant tout débat public avec Patrick Dury. Enfin, parce que les programmes électoraux du LCGB et de l'OGBL sont

quasi-identiques : hausse du smic, défense de l'index, indemnisation des stages, intensification de la cogestion, etc. La seule différence, c'est que le programme de l'OGBL s'assume comme ouvertement politique. On y retrouve des revendications touchant à la fiscalité (réintroduction de l'impôt sur la fortune), à l'immobilier (« taxe de rétention » au niveau national) et au dérèglement climatique. Le tout se terminant sur le credo antimilitariste.

L'OGBL tient sa concurrente en mépris. En 2013, l'objectif affiché de Jean-Claude Reding était de forcer le LCGB en-dessous de la barre des vingt pour cent. Ce scénario aurait fait perdre sa représentativité nationale au syndicat chrétien, l'aurait exclu des organes à composition tripartite ainsi que de la majorité des négociations collectives. Bref, l'OGBL souhaitait la mort du LCGB. Mais le syndicat chrétien aura survécu.

Devant la porte de son bureau, Patrick Dury a fait placer une vitrine à la gloire du trône, de l'autel et de lui-même. L'ancien ingénieur-technicien de l'Arbed, élu président du LCGB en 2011, y expose les distinctions honorifiques que lui ont attribuées les gouvernements successifs. Sur la dernière étagère, il a placé une photo qui le montre serrant les mains à Benoît XVI. (Dury avait rencontré le pape en mai 2012, lors d'une « audience générale » qui se tient chaque mercredi au Vatican.)

Les élections des délégués du personnel détermineront, elles, les rapports de force sur le terrain. L'OGBL y envoie 5 120 candidats (dans 710 entreprises), le LCGB 3 750 candidats (dans 456 entreprises). Malgré la revendication d'un syndicat « unitaire » ou « unique » défendue par Reding puis Roeltgen, le LCGB aura réussi cette fois-ci à mobiliser 500 candidats de plus qu'en 2013, alors que le nombre de candidats présentés sous étiquette OGBL stagne. Mais les principaux discriminés du dialogue social dans les entreprises, ce seront de nouveau les délégués élus sans étiquette syndicale. Ils n'ont ni le droit de négocier les conventions collectives ni même d'afficher des informations sur les panneaux à l'intérieur de l'entreprise.



Extraits du clip publicitaire de l'OGBL – ici : la version avec sous-titres en portugais

D'après une étude conduite en 2013 par le Liser (non publié, elle vient d'être citée par la *Radio 100,7*), ces non-affiliés formeraient la majorité parmi les délégués avec 53 pour cent. Dans les entreprises qui ont connu la plus forte expansion, ni l'OGBL ni le LCGB n'ont réussi à mettre un pied dans la porte. Que ce soit chez Amazon (2 250 employés) ou chez les Big Four (qui totalisent quelque 8 000 salariés), les syndicats n'ont aucune implantation. (À part PWC Legal et KPMG, où, d'après Dury, le LCGB présentera des listes.) Contrairement aux banques, les Big Four semblent immunisés par leur « corporate identity » contre toute tentative de syndicalisation. C'est que la cooptation dans l'oligarchie des associés se fait à l'issue d'un pénible processus d'inclusion et d'exclusion, le « up or out ». Avant que ne se forme l'idée de se syndiquer, la plupart des jeunes « talents » sont déjà partis ailleurs.

Au début des années 1990, le jeune secrétaire central André Roeltgen avait réussi à faire tomber le vaste secteur de la santé – en plein boom grâce aux financements étatiques – sous la coupe de l'OGBL, créant ainsi une nouvelle assise pour son syndicat. Avec Nora Back, l'OGBL aura son deuxième président consécutif à avoir gagné ses galons dans le secteur paraétatique. Dans l'imaginaire syndical, l'aide-soignant a succédé au sidérurgiste. (L'État finissant par régler l'ardoise dans le secteur de la

santé, il est même possible d'y mener des grèves et de les gagner.) Aux dernières élections pour la CSL, l'OGBL captait 74 pour cent des votes dans le « Groupe 7 », qui regroupe les salariés du secteur de la santé et de l'action sociale. Ce fut son meilleur score parmi les neuf groupes professionnels.

Si le LCGB se présente donc comme défenseur de « ceux du secteur privé », ce n'est pas seulement une tentative de se distinguer d'un OGBL longtemps mené par l'ex-instituteur Jean-Claude Reding ; c'est également un aveu d'échec. D'après Mylène Wagner-Bianchi, la présidente du syndicat chrétien des cheminots Syprolux, ce recentrage du LCGB sur le seul secteur privé aurait provoqué « la mise en veille » du contrat de coopération qui liait les deux syndicats.

Le LCGB poursuivrait-il une stratégie d'« ADR-isation » (l'ADR de l'avant-Kartheiser qui jouait sur les ressentiments anti-fonctionnaires) en exploitant le clivage public-privé ? Patrick Dury n'apprécie pas la question et menace de mettre fin à l'interview : « C'est une insinuation très grave et très méchante ! » Puis de poursuivre : « Sur nos principes, nous n'avons rien à voir avec l'ADR. Nous ne parlons pas des traitements [des fonctionnaires, ndlr]. Nous ne parlons pas de ce que les uns ou les autres gagnent. Nous ne menons pas de discussions de comptoir. »



Extraits du clip publicitaire de l'OGBL – ici : la version avec sous-titres en portugais



Plus de recul

Découvrez le Lëtzebuerguer Land en vous abonnant gratuitement durant un mois.

land@land.lu
www.land.lu
téléphone 485757-1

.....

450 000

ticker

.....

.....

Von A bis W



Zum 1. März hat die CSSF eine neue Kategorie W in ihrer Tarifstruktur eingeführt: Zentrale Vewahrungsstellen für Wertpapiere, in Englisch central securities depositories genannt. Von ihnen wurde in den vergangenen Monaten viel geredet, da sich durch den geplanten Austritt Großbritanniens aus der EU die Frage stellte, wie die Geschäftsbeziehungen zwischen den in London angesiedelten CSDs und ihren Kunden in der EU, allen voran in Irland, aufrechterhalten werden könnten. Erst vor einer Woche hatte die Europäische Wertpapieraufsichtsbehörde Esma angekündigt, die britischen Firmen als Drittstaatenanbieter anzuerkennen, falls Großbritannien ohne gültiges Austrittsabkommen aus der EU ausscheide. CSDs, die eine Lizenz in Luxemburg beantragen wollen, müssen der CSSF eine pauschale Bearbeitungsgebühr von 70 000 Euro entrichten (die Untersuchung eines Antrags für eine Banklizenz kostet 15 000 Euro), noch mal 70 000 Euro dazu, falls sie zusätzliche Lizenzen beispielsweise für Bankaktivitäten wollen. Danach wird ein Jahresbetrag von mindestens 200 000 Euro fällig, der je nach Bilanzsumme bis auf 400 000 Euro ansteigen kann. Die Banken kommen bei gleicher Bilanzsumme mit Jahresbeiträgen von 85 000 bis 350 000 Euro deutlich günstiger weg. Außerdem führt die CSSF einen Tarif für Vorortkontrollen bei Investmentfonds ein, der wie bei anderen Dienstleistern auch 10 000 Euro beträgt. **ms**

Industrielle

Michèle Detaille wird Nachfolgerin von Nicolas Buck an der Spitze der Fedil. Sie leitet gleich zwei Neuerungen ein: Die Präsidentschaft des Industriellenverbands übernimmt erstens eine Frau und zweitens eine Nicht-Luxemburgerin. Detaille, die aus der No-Nail-Box in Wiltz die Firmengruppe Alipa

aufgebaut hat, war in der belgischen Politik aktiv und lange Jahre Mitglied im Verwaltungsrat der belgischen Zentralbank. Charles-Louis Ackermann übernimmt die Nachfolge von Michel Wurth als Vize-Präsident. Der Chemiker Ackermann hat den Familienbetrieb, den Batteriegehäusersteller Accumalux in Kockelscheuer, zum internationalen Unternehmen mit Produktionsstandorten in vier verschiedenen Ländern rund um den Globus entwickelt. Ackermann hat außerdem auf dem Firmengelände der ehemaligen Poudrerie de Luxembourg das Gewerbegebiet Luxite erschlossen. **ms**

Giele Gilet

Robert Dennewald, Ex-Fedil-Präsident, Ex-Handelskammer-Vize-Präsident und selbsternannte „Gelbweste der Arbeitgeber“ (*Paperjam*, 12. Februar 2019), rief vergangenen Freitag via E-Mail dazu auf, die erste von ihm im Parlament eingereichte Petition zu unterschreiben. Darin fordert Dennewald die Abschaffung der Sommerbauferien. Sie stellen laut Dennewald eine „systematische Einschränkung der Produktionskapazität einer Branche“ dar. „Viele“ Arbeitnehmer ohne schulpflichtige Kinder würden sich darüber beschweren, dass sie gezwungenermaßen zur Hochsaison, wenn Reisen am teuersten sind, in Urlaub fahren müssten. Da die Petition aber nur darauf abzielt, die Sommerbauferien, nicht aber die congés collectifs im Winter abzuschaffen, beschleicht einen der Verdacht, dass Dennewald mit seiner Petition versucht, durch die Hintertür zu erreichen, was die Arbeitgeber schon öfter versucht haben, woran sie bisher aber immer gescheitert sind: Durchzusetzen, dass die Arbeiter auf dem Bau bei gutem Wetter statt Urlaub Überstunden machen und im Winter frei nehmen sollen, damit die Arbeitgeber ihren Anteil an der Finanzierungen der witterungsbedingten Ausfälle einsparen können. Denn dass es den Unternehmen gelingen sollte, ihre Baustellen besser zu organisieren wenn die Arbeiter Urlaub nehmen könnten wie sie wollten, mal hier jemand in einer Mannschaft fehlen würde oder da in einer anderen, oder ein Zulieferunternehmen ausfällt, weil die Mitarbeiter Ferien machen, glaubt kein Mensch, der je eine Baustelle betreten hat. Bis

zum Redaktionsschluss am Donnerstag hatte die Petition, die noch bis zum 4. April offen ist, 606 Unterschriften erhalten. Die meisten der Unterstützer wollten ihren Namen lieber nicht veröffentlichen. **ms**

Luxleaks-Ruling

Die EU-Kommission hat am Donnerstag eine Untersuchung der Steuervorbescheide des Verpackungsunternehmens Huhtamäki in Luxemburg eingeleitet, um zu klären, ob die Firma über diesen Weg illegale Staatsbeihilfen erhalten hat. Die Kommission verdächtigt den Konzern, fiktive Zinsen auf zinslosen Darlehen zwischen Filialen von der Bemessungsgrundlage abgezogen und dadurch einen „selektiven“ Vorteil erhalten zu haben. Es ist die erste Untersuchung, die aufgrund eines im Rahmen der Luxleaks veröffentlichten Steuervorbescheide eingeleitet wird. Das Luxemburger Finanzministerium will die Entscheidung der Kommission analysieren, geht aber in einer Pressemitteilung bereits davon aus, dass Huhtamäki keine illegale Hilfe gewährt wurde. **ms**



Offen für Diskussionen

Finanzminister Pierre Gramegna (DP) soll offen sein für Diskussionen über die Taxe d'abonnement, die Gebühr, die Anleger in den Luxemburger Investmentfonds entrichten. Dass soll er laut *Paperjam* zum Baschluss der Alfi-Konferenz am Mittwoch gesagt haben. „Nous avons besoin d'aller de l'avant sur la taxe d'abonnement. Je suis ouvert à la discussion sur ce sujet“, zitiert ihn das Magazin. Eine derart offensive Ansage kann ein wenig überraschen. Denn im Koalitionsabkommen engagiert sich die Regierung zwar, die Gebühr nicht anzuheben, und erwägt steuerliche Maßnahmen, um soziale und nachhaltige Fonds als Anlage attraktiver zu machen. Doch gleichzeitig erteilt sie darin eine erneute Absage

an die europäische Finanztransaktionssteuer (FTT), eine Position, die bisher immer damit begründet wurde, Luxemburg erhebe mit der Taxe d'abonnement bereits eine Art FTT und man könne die Fonds nicht zweimal belasten. Davon abgesehen, dass sich der Leumund Luxemburgs angesichts der Haltung zur FTT kaum verbessern dürfte, wenn die Abonnementstaxe merklich gesenkt würde, soll sie Gramegna laut Haushaltsvorlage in diesem Jahr 1,027 Milliarden Euro in die Kasse bringen. Das sind nicht gerade Kinkerlitzchen, auch wenn die Steuereinnahmen in den vergangenen Jahren stetig stiegen. **ms**

Bande de malfaiteurs

Am Montag wurde in der Rubrik Avis de sociétés im *Luxemburger Wort* (Seite 52) mitgeteilt: „Une enquête pénale en cours contre EWUB, certains membres de son conseil d'administration et Sistema.“ Weiter hieß es im veröffentlichten Text: „Le groupe Loyal Capital Group indique qu'à sa connaissance, une plainte pénale avec constitution de partie civile devant le juge d'instruction à Luxembourg a été déposée contre la banque East West United bank ayant pour trame de fond la résiliation contestée d'une facilité bancaire, la plainte étant déposée du chef d'escroquerie, abus de confiance, violation du secret bancaire et association de malfaiteurs, tant à l'encontre de de la banque elle-même, de son actionnaire de référence Joint Stock Financial Corporation Sistema, et de certains membres du conseil d'administration (...)“, darunter Jeannot Krecké, ehemaliger LSAP-Wirtschaftsminister und inzwischen Verwaltungsratspräsident der East West United Bank (EWUB). Da diese Mitteilung in der Rubrik erschien, in der sonst Gerichtsvollzieher über Gerichtsprozeduren informieren oder die Insolvenzen erscheinen, mutete das Ganze höchst offiziell an. Dabei handelte es sich, wie EWUB in einer Pressemitteilung am Mittwoch klarstellte, um eine bezahlte Annonce der Gruppe, die Anzeige gegen EUWB und deren Verwaltungsratsmitglieder erstattet hat und deswegen offensichtlich „connaisance“ davon haben muss: Loyal Group. Besagte Firma und EUWB haben bereits einen Prozess ausgetragen. Dabei warf Group der Bank vor,

Euro kann das Mobilitätsministerium 2021 und 2022 für „Kontrollen von Fahrscheinen und der Einhaltung der Tarifregeln“ in Bussen im RGTR-Überlanddienst ausgeben. Das sieht der Mehrjahres-Staatshaushaltsentwurf unter Budgetposten 12.310 vor. Dort steht auch, dass es 2020 für denselben Zweck 400 000 Euro sein können und dass dieses Jahr dafür 395 000 Euro eingeplant sind. Dass es solche Kontrollen geben soll, nachdem ab 1. März nächsten Jahres das Gratisprinzip gelten soll, ist natürlich wenig einleuchtend. Ministeriumssprecherin Danielle Frank teilte auf Anfrage mit, im grenzüberschreitenden RGTR-Verkehr fänden Kontrollen weiterhin statt. Abgesehen davon würden Kontrolleure auch „neue beziehungsweise andere Aufgaben erhalten, die derzeit definiert werden“. Zu denken sei an Präsenzdienste oder an die Begleitung und die Information der Fahrgäste an Haltestellen, Umsteigepolen und Baustellen, aber auch an die Überwachung von Verkehrsflüssen in Leitsystemen. „Deshalb sind die Ausgaben im Mehrjahresbudget geblieben.“ Auf jeden Fall sei nicht geplant, in den Bussen eine Erste Klasse einzuführen. **pf**

unrechtmäßigerweise einen Kredit von rund 100 Millionen Dollar beendet zu haben. Da daraufhin ihre Beteiligung am georgischen Ammoniumnitratunternehmen Rustavi verloren habe, forderte sie rund 350 Millionen Dollar Schadenersatz. Die Bank forderte ihrerseits die Rückerstattung des fällig gewordenen Kredits plus Zinsen. Und das Luxemburger Bezirksgericht gab ihr im Sommer 2017 recht. Dagegen ging Loyal Group in Berufung – ein Urteil steht noch aus – und zeigte die Bank und ihre Vertreter erneut an. Doch die Richter in erster Instanz ließen wenig Zweifel daran, dass die Gruppe um den georgischen Geschäftsmann Roman Pipia nicht durch Zutun der Bank in Schwierigkeiten geriet, sondern weil die Preise für Ammoniumnitrat schon Monate bevor der Kredit fällig wurde und EUWB versuchte, ihre Garantien einzulösen, derart gefallen waren, dass Loyal Group seine Verbindlichkeiten nicht mehr bedienen konnte. EUWB hat übrigens Loyal Group aufgrund der in der Anzeige beschriebenen Annonce im Gegenzug Anzeige wegen falscher Anschuldigungen und Diffamierung eingereicht. **ms**

Mehr Inflation

Die nationale Inflationsrate lag im Februar bei 2,1 Prozent. Das Stateg führt dies auf die im Vergleich zum Vorjahr teureren Erdölprodukte zurück, außerdem waren die Lebensmittel im Warenkorb 2,5 Prozent teurer als im Februar 2018. Die Kerninflationsrate stieg ebenfalls leicht auf 1,9 Prozent an. **ms**



„Ganz klare Symbolwirkung“

Peter Feist

Luc Frieden hatte nicht so stark hingelangt. Im Sommer 2012 ließ der damalige CSV-Finanzminister die Dieselsteuer um einen halben Cent pro Liter erhöhen. Dabei blieb es fast sieben Jahre, ehe ab kommendem 1. Mai auf Diesel zwei Cent mehr erhoben werden sollen. Die Benzinsteuern soll dann um einen Cent pro Liter steigen. Sie war zuletzt Anfang 2007 angehoben worden, je nach dem Schwefelgehalt eines Liters bleifreien Benzins um rund zwei Cent.

Aufschläge in dieser Höhe sind klein genug, dass sie Privatleute wenig treffen: Eine um zwei Cent höhere Dieselakzise plus Mehrwertsteuer macht 2,34 Cent mehr im Endpreis pro Liter. Allein zwischen Mitte Dezember 2018 und Mitte Februar 2019 differierte der Literpreis wegen des Auf und Ab des Rohölpreises zwischen 1,03 Euro und 1,10 Euro. Im Herbst lag er zeitweise bei 1,18 Euro. Was DP-Finanzminister Pierre Gramegna am Dienstag in seiner *Budgetsried* im Parlament in Aussicht stellte, wird untergehen in den Entwicklungen, die von der Terminbörse in Rotterdam bestimmt werden.

Gramegna schrieb in seiner Rede der Akzisen-Entscheidung eine „ganz klare Symbolwirkung“ zu. Und erklärte am Mittwochmorgen im *Radio 100,7*, dass die Regierung den Spritverbrauch „drosseln“ wolle, damit Luxemburg seine Klimaschutzziele einhält, heiße nicht zwangsläufig eine Akzisen-Erhöhung jedes Jahr. Am Ende könnte die Symbolwirkung der ganzen Übung darin bestanden haben, den Grünen in der Regierungskoalition und ihren Wählern politisch etwas nachgegeben zu haben.

Oder doch nicht? – Nur selten an der Akzisen-schraube gedreht, und wenn, dann nur leicht, wird nicht nur um des lieben Friedens mit den Autofahrern willen. Steuern und Abgaben auf dem Geschäft der rund 240 Tankstellen mit ihren diversen Produkten, von Sprit über Tabak bis hin zu Kaffee, bringen der Staatskasse zehnstellige Beträge ein. 2,1 Milliarden Euro waren es 2012, schlüsselte die „Tanktourismus-Studie“ auf, die der Kölner Finanzwissenschaftler Dieter Ewringmann vor drei Jahren für das Umweltministerium angefertigt hatte.

Aus diesem Blickwinkel betrachtet, zielten Pierre Gramegnas Erklärungen, die Akzisenerhöhung sei „ganz moderiert“, der Endpreis steige „nur ein klein wenig“, und das bringe der Staatskasse laut Schätzungen der Zollverwaltung „nur 2,5 Millionen Euro“ ein, wohl einerseits darauf ab, den Tankkunden im Inland nicht die Laune zu verderben: Wie in Frankreich die Bewegung der Gilets jaunes aufkam, weiß man ja. Nicht jeder kann hierzulande auf sein Auto verzichten, und die Einkommensungleichheiten sind vielleicht groß genug, dass ein an sich kleiner Spritakzisenaufschlag viele Leute aufregen könnte.

Der Finanzminister spielt die Akzisenerhöhung aber auch herunter, weil er nicht weiß, wie sie



Luxemburger Tankstellen konkurrieren mit belgischen um Lastwagen-Kundschaft. Nach Rückzahlungen ist Diesel in Belgien künftig preiswerter als hier

für die Staatskasse ausgeht und ob der Spritverbrauch sinken wird. Der Staatshaushaltentwurf geht davon aus, dass die „autonom“ (nicht in der Akzisenunion mit Belgien) erhobenen Einnahmen auf Mineralölprodukten um 20 Millionen Euro oder 10,4 Prozent gegenüber 2018 wachsen. Zwar fallen unter „Mineralölprodukte“ nicht nur Benzin und Diesel, Letzterer macht aber den größten Teil davon aus. Vom Finanzministerium wird auf Nachfrage erklärt, obwohl nicht nur 2,5 Millionen Euro Mehreinnahmen im Entwurf stehen, rechne man mit einer „Drosselung“, das sei „so berechnet“ worden. Zu glauben, der Minister meine, dass die Akzisenerhöhung sowieso nichts bringt, sei falsch.

Doch schon dass laut Haushaltentwurf 2019 mehr an Mineralölsteuern als 2018 eingenommen werden soll, ist bemerkenswert. Das Umweltministerium notierte im Januar, 182 Millionen Liter Diesel und Benzin seien 2018 mehr verkauft worden als im Vorjahr, was fünf Prozent mehr CO₂ entsprechen habe. Auch der Branchenverband Groupement pétrolier luxembourgeois (GPL) hält 2018 für ein „außergewöhnliches Jahr“, so sein Präsident Romain Hoffmann. Zum einen sei der Rohölpreis im Oktober auf

80 Dollar das Fass gestiegen, zwangsläufig kletterten die Endpreise. „Da nahmen ausländische Tankkunden die Preise bei uns plötzlich viel niedriger wahr als bei sich.“ Zum anderen habe der heiße Sommer den Pegelstand des Rhein derart sinken lassen, dass Treibstofftransporte per Binnenschiff unmöglich wurden. „Sie mussten auf Güterzüge und LKW umdisponiert werden, was mehr kostete.“ Vor allem in Deutschland seien die Mehrkosten an die Tankkunden weitergereicht worden. „In Luxemburg nicht, hier sind die Maximalpreise staatlich kontrolliert.“ Die Folge: mehr Tanktourismus.

Dritter Einflussfaktor seien die Gilets jaunes in Belgien gewesen, so Hoffmann: „In Wallonien hatten sie ein Tanklager besetzt, 400 wallonische Tankstellen konnten längere Zeit nicht beliefert werden.“ Auch die Luxemburger Tankstellenbetreiber hätten es „gerade so geschafft, ihre Produkte hierher zu kriegen“, konnten sich jedoch über gestiegene Nachfrage belgischer Kunden freuen. Bis Ende Dezember habe die Lage sich wieder normalisiert. „Der Rohölpreis gab auf 65 Dollar pro Fass nach, die Preise an den Tankstellen im Ausland waren wieder wie vorher.“

Die Akzisenerhöhung sei keine „Kriegserklärung“ an die Branche. Der Finanzminister habe schließlich gesagt, dass es nicht zwangsläufig jedes Jahr eine Erhöhung geben soll, um die Klimaziele zu erfüllen

Der GPL-Präsident findet den Akzisenaufschlag erwartungsgemäß nicht gut: „Er senkt die Kaufkraft der Leute“, sagt er, räumt aber ein, dass sich die Rohölpreisentwicklung stärker auswirkt. Für einen Auftrieb reicht manchmal schon ein gegen den Iran gerichteter *Tweet* aus dem Weißen Haus.

„Anders ist es aber mit den professionellen Kunden“, insistiert Romain Hoffmann. Und erwähnt die Konkurrenz um Lastwagenkunden, in der Luxemburg vor allem mit Belgien steht. Unrecht hat er damit nicht: Nach einer EU-Richtlinie darf der Diesel-Akzisenatz nicht unter 33 Cent pro Liter liegen. In Luxemburg beträgt er derzeit 35 Cent, ab 1. Mai 37 Cent. In Belgien werden 53,8 Cent erhoben, doch ein Rückvergütungssystem erlaubt Fuhrbetrieben, die in Belgien tanken lassen, die teilweise Rückerstattung der Akzise zu beantragen. Die reicht so weit, dass am Ende kaum mehr als die 33 Cent Minimum zu zahlen sind. Die Mehrwertsteuer kann ebenfalls rückerstattet werden. In Frankreich besteht ein ähnliches System. In Luxemburg kann ein professioneller Tankkunde dagegen nur die Rückzahlung der TVA beantragen. „Im Grunde“, sagt Hoffmann, „liegt unser Vorteil gegenüber Belgien darin, dass dort mehr vorausgezahlt werden muss.“ TVA und Nominalakzise sind immerhin höher als hier.

Dennoch scheint das Groupement pétrolier den Akzisenbeschluss der Regierung recht gelassen zu sehen. Sein Präsident erkennt darin keine „Kriegs-

erklärung“ an die Branche und ihre Margen. „Pierre Gramegna hat gesagt, es komme nicht automatisch jedes Jahr eine Akzisenerhöhung“, hält Romain Hoffmann die seiner Ansicht nach wichtigste Aussage des Finanzministers und Ex-Diplomaten fest. Und er kann sich schwer vorstellen, dass die Regierung vergessen könnte, dass „die Staatskasse der große Nutznießer“ des Tankstellengeschäfts ist.

Wie sich die Ertragslage der Petrol-Importeure und der Tankstellenbetreiber genau verhält, möchte der GPL-Vorsitzende nicht erläutern. Er sagt nur, auf jeden Liter verkauften Treibstoffs stehe dem Tankstellenbetreiber eine Brutto-Marge von zehn Cent zu, von der jedoch obligatorisch fünf bis sieben Cent Konzessionsabgabe an den Staat fällig würden. „Vom Rest müssen Betriebskosten, Personal und Investitionen bezahlt werden.“ Da bleibe nicht viel, um Lastwagen-Kunden Preisnachlässe zu gewähren. Was im Prinzip möglich ist, da der Staat nur Maximalpreise für Erdölprodukte festlegt.

So dass vielleicht das Tankstellenangebot im „Paket“ es ist, das dafür sorgen könnte – und soll –, dass Tanken in Luxemburg nicht zu rasch für zu viele uninteressant wird: Da geschätzte 80 Prozent der Tabakverkäufe an Auslandskunden gehen, gegenüber 60 Prozent des Spritabsatzes, ist der „Tabaktourismus“ ins Großherzogtum womöglich noch umfangreicher als der „Tanktourismus“. Vergangenes Jahr wurde erstmals die Drei-Milliarden-Grenze an verkauften Zigaretten überschritten. An Feinschnitt-Tabak wurden knapp 3 700 Tonnen verkauft, 90 Tonnen mehr als 2017. Der Präsident des Groupement pétrolier weiß, dass sich auch LKW-Fahrer an Tankstellen mit Tabakwaren eindecken. „Manche tanken und kaufen Zigaretten, andere kaufen nur Zigaretten.“

Erstaunlich ist das nicht. Wie der Finanzminister kürzlich auf eine parlamentarische Anfrage hin erklärte, liegt der Endpreis einer typischen Zwanzig-Zigaretten-Packung in Luxemburg knapp acht Prozent unter dem in Deutschland, 31 Prozent unter dem in Belgien und 81 Prozent unter dem in Frankreich. Ein Kilo Feinschnitt-Tabak ist in Deutschland sechs Prozent teurer als in Luxemburg, in Belgien um ein Viertel und in Frankreich fast drei Mal teurer. Den „Tabaktourismus“ reduzieren zu wollen, ist zumindest bisher nicht im Gespräch. Der Staatshaushaltentwurf rechnet 2019 mit 151 Millionen Euro Einnahmen aus „autonom“ von Luxemburg erhobenen Zigaretten-Akzisen, 5,6 Prozent mehr als 2018 und fast 60 Prozent mehr als die 95 Millionen Euro 2017.

Daraus könnte folgen, das ganze „Paket“ der gegenüber dem Ausland steuerlich begünstigten Waren an den Tankstellen unattraktiver zu machen – und sich haushalts- und steuerpolitisch auf den dann zu erwartenden Einnahmehausfall für den Staat einzustellen. Das ist im Koalitionsvertrag so nicht abgemacht. Dort ist nur festgehalten, „die Treibstoff- und Heizölsteuern anzupassen“, damit Luxemburg seine Klimaschutzverpflichtungen einhält, wie sie sich nach dem Pariser COP21 ergeben.

Sie zu erfüllen, hängt nicht nur von Einsparanstrengungen ab. Als die EU-Staats- und Regierungschefs 2014 politisch abmachten, was die EU in Paris anbieten könne, berichtete Premier Xavier Bettel (DP) anschließend, den „Besonderheiten der Mitgliedstaaten“ werde Rechnung getragen (*d'Land*, 7.11.2014). Das Abschlussdokument des EU-Gipfels hielt fest, es werde „viel mehr“ flexible Instrumente als bisher geben, um jenen entgegenzukommen, die ihre Emissionssenkungen nicht schaffen. Die EU-Verordnung vom 30. Mai 2018 über die verbindlichen Reduktionsziele bis 2030 listet in mehreren Paragraphen auf, wie eine ungünstige CO₂-Bilanz aus dem einen Jahr in eine günstigere in einem anderen Jahr übertragen werden kann. Notfalls können auch Wälder und Grünflächen, weil sie CO₂ binden, in die Bilanz eingehen, und manche Länder, darunter Luxemburg, dürfen sich ausnahmsweise, aber nur zum Teil, anrechnen lassen, was ihre Groß-Emit-tenden an CO₂-Zertifikaten im EU-Emissionshandel nicht in Anspruch nahmen. Spielraum für eine mehr oder weniger symbolische Klima- und Haushaltspolitik besteht demnach.



Drei Milliarden Zigaretten, 3 700 Tonnen Feinschnitt-Tabak im Jahr 2018. Der Tabaktourismus ist vielleicht noch umfangreicher als der Tanktourismus



Der Finanzminister will die Spritverkäufe drosseln und zum ersten Mal seit Jahren die Spritakzisen anheben. Die Petrolbranche sieht das bisher erstaunlich gelassen

Selon le Credit Suisse, elles détiennent quarante pour cent de la richesse mondiale

L'argent des femmes



Des études récentes consacrées à l'Afrique et à l'Inde y font état d'une proportion de vingt à trente pour cent seulement de la richesse aux mains des femmes

Georges Canto

Dans les études sur le patrimoine des ménages, une question lancinante est de savoir qui détient quoi au sein des couples, avec ou sans enfants. Prétendre y répondre relève de la mission impossible, ne serait-ce que pour des raisons juridiques : dans la communauté réduite aux acquêts, qui est le régime matrimonial légal dans un grand nombre de pays, les biens acquis après le mariage sont réputés communs quelle que soit la contribution de chaque époux.

C'est pourtant ce défi qu'a voulu relever l'institut de recherche du Credit Suisse (CSRI) dans son Global Wealth Report annuel paru en octobre 2018. Un des principaux atouts de ce document de soixante pages, agrémenté d'une annexe de 167 pages, est de s'intéresser au patrimoine des quelques cinq milliards d'adultes vivant sur la planète et de ne pas considérer seulement les « riches ».

En Europe et en Amérique du Nord, deux zones géographiques qui concentrent 61 pour cent de la richesse mondiale, la part du patrimoine détenue par les femmes « se situe probablement entre quarante et 45 pour cent » selon les auteurs du rapport. Des études récentes consacrées à l'Afrique et à l'Inde y font état d'une proportion de vingt à trente pour cent seulement de la richesse aux mains des femmes. Les Chinoises occupent une place intermédiaire, en détenant une part de trente à quarante pour cent, une fourchette également valable en Amérique latine, même si des travaux sur certains pays sud-américains ont révélé un faible écart entre les sexes. La région Asie-Pacifique (à l'exclusion de la Chine et de l'Inde) est extrêmement hétérogène. Dans certains pays peuplés, comme le Pakistan et le Bangladesh, la situation patrimoniale des femmes

Femmes milliardaires

Selon Forbes en 2018, on comptait 2 208 milliardaires en dollars dans le monde, dont 244 femmes, soit une proportion de 11,1 pour cent seulement. La grande majorité d'entre elles (160) se répartissaient à peu près à égalité entre l'Europe et l'Amérique du Nord. En Europe, où la proportion moyenne était de 14,4 pour cent, les chiffres les plus élevés étaient relevés en Allemagne (26 pour cent), suivie de très près par la Suède (25 pour cent) et la Suisse (23,8 pour cent). En Amérique du nord, 12,7 pour cent des milliardaires étaient des femmes, avec parmi elles de plus en plus de « self-made-women » : 27 pour cent en 2017 contre 17 pour cent en 2010.

Dans les autres grandes régions (ou grands pays) du monde, la proportion se situe entre huit et dix pour cent, avec l'Inde un peu en retrait (6,3 pour cent). À noter que parmi les pays abritant au moins 20 milliardaires, l'Indonésie, Singapour et Taïwan se distinguent par leur absence totale de femmes parmi eux. Sur le continent africain, qui recense seulement 21 milliardaires, deux sont des femmes.

En valeur les femmes milliardaires sont globalement moins riches que les hommes : la moyenne est de 3,85 milliards de dollars contre 4,13, soit une différence de 6,8 pour cent à leur détriment, mais avec de fortes disparités. En Europe et en Amérique du nord, l'écart est limité (entre 8,5 et 9,3 pour cent), mais il est de plus de vingt pour cent en Inde et en Asie-Pacifique et culmine à près de cinquante pour cent en Inde. Exception : les Chinoises milliardaires sont 17,6 pour cent plus fortunées que leurs homologues masculins.

Sans surprise, les femmes milliardaires d'Amérique du nord sont plus riches que les autres, avec un quart de plus que la moyenne mondiale et vingt pour cent de plus qu'en Europe. gc

Les Britanniques sont parmi les moins enclins à faire pot commun (39 pour cent), au détriment de leur bonheur conjugal

est similaire à celle de l'Inde, ce qui tire vers le bas la moyenne de la région prise dans son ensemble.

Selon le CSRI « si l'on combine ces chiffres, la part des richesses mondiales détenues par les femmes est comprise entre 35 et 42 pour cent », le chiffre rond de quarante pour cent pouvant être retenu comme référence aisément mémorisable. Il est cohérent avec diverses études nationales mesurant la contribution des femmes aux revenus du couple : en France en 2014, l'institut statistique Insee l'a chiffrée à 36 pour cent en moyenne (et à 44 pour cent dans les couples où les deux personnes travaillent à temps plein).

Bien que les données historiques manquent, il ne fait guère de doute que la richesse des femmes s'est accrue au cours des dernières décennies, en proportion comme en valeur, en raison de la possibilité pour elles « d'acquérir un niveau d'éducation supérieur, de faire carrière, de mieux concilier travail et vie de famille », des facteurs qui leur ont permis « de jouir d'une plus grande autonomie financière, de gagner davantage et donc de faire plus d'économies ».

En revanche, d'autres éléments ont pu jouer en sens opposé et freiner la tendance. Les écarts persistants

de rémunérations avec les hommes ont eu pour effet de réduire les perspectives d'augmentation du patrimoine des femmes. Des écarts aggravés par le fait qu'elles travaillent plus souvent à temps partiel. Les dépenses pour les enfants pèseraient aussi davantage sur elles que sur les pères, « ce qui a un effet négatif sur leurs économies » selon le rapport. Quant aux divorces, de plus en plus fréquents sous toutes les latitudes, ils pèseraient surtout sur les femmes, dont le patrimoine baisse alors beaucoup plus que celui de leurs ex-partenaires. Les jeunes femmes seules avec des enfants, dont le nombre augmente fortement dans le monde, cumulent tous les handicaps décrits plus haut, avec les effets néfastes que l'on imagine sur leur capacité d'épargne et d'accumulation dans le temps.

Mais selon le rapport les femmes seraient aussi handicapées par leur comportement financier.

En prenant moins de risques que les hommes en matière de placements, elles se priveraient d'opportunités pour faire croître leurs avoirs. Des données, limitées il est vrai à l'Europe et aux États-Unis, montrent que les femmes détiennent une part plus importante de leurs actifs sous une forme réelle (immobilier, bijoux). Et leurs avoirs financiers sont davantage composés de produits d'épargne bancaire sans risques que de titres, plus rémunérateurs. Pour le CSRI, leur comportement prudent n'est pas seulement dû à des facteurs psycho-sociologiques mais aussi à un déficit de connaissances dans le domaine financier. De ce fait, elles seraient aussi moins confiantes dans la pertinence de leurs choix.

Ces facteurs négatifs contrebalancent désormais les éléments favorables, de sorte que la proportion de quarante pour cent stagne depuis 2000, le CSRI notant avec dépit qu'« il reste beaucoup à faire pour que les femmes aient les mêmes chances que les hommes pour constituer des richesses, en hériter et y participer ».

En 2016 le Boston Consulting Group avait estimé à trente pour cent la richesse des ménages détenue par des femmes. Les chiffres plus élevés du CSRI s'expliqueraient par la prise en compte des actifs non-financiers, essentiellement l'immobilier, qui pèsent environ la moitié du total et qui sont partagés plus également entre hommes et femmes. Cela dit, l'estimation du CSRI reste imprécise, avec une fourchette large au niveau mondial (de 35 à 42 pour cent, soit sept points) et plus encore dans certaines régions du globe (dix points en Afrique, en Asie-Pacifique, en Amérique latine, en Chine et en Inde).

Les auteurs du chapitre du Global Wealth Report consacré à la richesse des femmes, le canadien James B. Davies et le britannique Anthony Shorrocks reconnaissent qu'il est très difficile de savoir « quel membre de la famille possède un actif particulier du ménage » et que « de toute manière, la détention légale d'un actif peut en pratique différer de son contrôle ». On peut donc se demander s'il ne vaudrait pas mieux s'intéresser au type et au montant des actifs sur les

quels les femmes en couple exercent un contrôle – total ou partagé – sans nécessairement les posséder.

À cette question, une réponse partielle est donnée par les sondages qui, assez régulièrement, évoquent la répartition des décisions financières entre hommes et femmes. Ainsi en octobre 2017 la banque néerlandaise ING¹ a consacré son étude internationale annuelle au thème de l'argent dans le couple.

Elle révèle qu'aux États-Unis la proportion de couples gérant leurs finances en commun est nettement plus élevée qu'en Europe – 65 pour cent contre 53. De ce côté-ci de l'Atlantique, les Luxembourgeois, Allemands, Italiens et Français sont assez proches de la moyenne – entre 49 et 54 pour cent – tandis que les Néerlandais et les Espagnols sont plus « partageux » – respectivement 64 et 63 pour cent.

Les Britanniques sont parmi les moins enclins à faire pot commun (39 pour cent), au détriment de leur bonheur conjugal : en effet selon l'enquête, tous pays confondus, 72 pour cent des couples gérant

leurs finances en commun se déclarent heureux avec leur partenaire, contre 45 pour cent seulement de ceux qui préfèrent séparer l'essentiel de leurs ressources. En Europe, les 18-24 ans sont deux fois plus nombreux à séparer totalement leurs finances que les plus de 65 ans.

Les secrets financiers dans le couple restent rares : seulement trois pour cent des Européens en avouent un. Pour le justifier, 34 pour cent des « cachottiers » expliquent qu'ils apprécient de garder une certaine vie privée, 28 pour cent qu'ils se considèrent comme plus compétents que leur partenaire en matière financière et 25 pour cent qu'ils ne veulent pas l'inquiéter. Mais dix pour cent seulement se sentent coupables de dissimulation !

¹ Sondage conduit par Ipsos entre le 19 et le 31 octobre 2017 auprès de 14 806 personnes dans 15 pays (Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Espagne, États-Unis, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, République tchèque, Royaume-Uni, Turquie), soit mille environ par pays sauf au Luxembourg (environ 500).

Chronique Internet

La complaisance d'Amazon envers les « anti-vaxx »

L'inquiétante propagation de la rougeole démontre que le mouvement anti-vaccination commence à avoir de graves conséquences de santé publique. Près de mille morts à Madagascar depuis le mois de septembre 2018, 200 cas aux États-Unis ces derniers mois, des épidémies rapportées en France, en Ukraine (plus de 53 000 cas en 2018), en Bulgarie, aux Philippines, pour ne citer que quelques pays : on est bel et bien en train d'assister au retour d'une maladie que les campagnes de vaccination de ces dernières décennies avaient réussi à éradiquer à l'échelle globale. Il n'en est donc plus inquiétant de constater qu'Amazon a une attitude de coupable complaisance à l'égard de la mouvance « anti-vaxx ».

Cela commence par le système de recommandation de livres, qui permet à des pamphlets opposés à la vaccination de monter en tête des listes de « meilleures ventes » proposées aux internautes-clients en fonction de mots-clés. Dans *Wired*, Renee DiResta, spécialiste des questions de désinformation et de confiance, a ainsi constaté que plusieurs des *best-sellers* de la catégorie « épidémiologie » d'Amazon sont des ouvrages opposés à la vaccination, par exemple un livre rédigé par un journaliste médical rattaché à une officine anti-vaccination, ThinkTwice Global Vaccine Institute. Parmi les résultats pour le mot-clé « vaccine » (en anglais), il faut attendre la douzième proposition pour trouver un livre favorable à la vaccination. En cause, l'approche très libérale d'Amazon en matière de détermination des mots-clés rattachés à un ouvrage et d'attribution d'avis par les utilisateurs, qui permettent à des activistes anti-vaxx – ils sont bien plus nombreux et virulents que ceux cherchant à rétablir la vérité scientifique –, de doter des ouvrages sans le moindre mérite médical ou scientifique de cinq étoiles, garantes de qualité pour nombre d'internautes. Outre les recommandations par mots-clés, Amazon propose aussi des listes d'ouvrages « also shopped for » et « also bought », construites suivant des algorithmes similaires : celles-ci mettent aussi fréquemment en avant des ouvrages anti-vaccination.

On pourrait être tenté d'argumenter, au nom de la liberté d'expression et de la neutralité que l'on attend d'une plateforme commerciale, qu'Amazon se doit d'appliquer sans état d'âme ses algorithmes et laisser libre cours à la vie des idées. Si les choix du public mettent en avant des ouvrages qui affirment que les vaccins favorisent l'autisme, n'est-ce pas le rôle d'Amazon de laisser les gens s'informer et former leur propre opinion ? Il s'agit évidemment là d'un raisonnement fallacieux, que personne n'accepterait s'il s'agissait d'instructions pour assembler des bombes ou d'incitations à la haine. On peut à la rigueur accepter qu'un marchand laisse passer des publications qui ignorent la science ou les droits fondamentaux s'il s'agit de billevesées sans conséquences pratiques. Mais dès lors que des pamphlets irresponsables sont susceptibles d'impacter la santé publique, la responsabilité du comptoir en ligne est clairement engagée.

Il y a aussi l'inclusion d'associations de la mouvance « anti-vaxx » parmi les destinataires de dons que les clients de la plateforme peuvent choisir pour qu'ils bénéficient d'une part du montant de 0,5 pour cent de leur commande que la Fondation AmazonSmile s'engage à verser à des œuvres caritatives, comme l'a révélé cette semaine le *Guardian*. Y figurent quatre organisations anti-vaccination, National Vaccine Information Center (NVIC), Physicians for Informed Consent, Learn the Risk, et Age of Autism. Les montants en cause sont probablement faibles, concède le journal. Mais Amazon donne pignon sur rue à ces groupes irresponsables et met leur action au même plan que celle d'organisations philanthropiques sérieuses. Dans ce cas, il ne s'agit pas d'algorithmes « aveugles », mais bien d'une négligence ou, pire, d'une décision consciente d'Amazon qui reflète une attitude purement mercantile de l'entreprise de Jeff Bezos. Comme le note Renee DiResta, laisser des algorithmes modeler nos habitudes de consommation (et notre engagement sur les réseaux sociaux) revient à confier à un dispositif essentiellement « amoral » de régir nos vies. Jean Lasar

Un cercle vicieux qui créé de l'exclusion sociale

Antoine Paccoud

Quel est le degré de concentration dans la propriété des terrains disponibles pour l'habitat ? Les terrains disponibles sont-ils concentrés sur un petit nombre de grands propriétaires privés, ou au contraire répartis entre un grand nombre de petits propriétaires ? Ces deux questions sont l'objet de la « note n°23 » publiée le 28 février 2019 par l'Observatoire de l'habitat, un service du ministère du Logement dont les travaux sont réalisés en collaboration avec le Liser depuis 2003. Cette note, qui présente une première estimation de la concentration de la détention du potentiel foncier destiné à l'habitat en 2016, permet d'apporter des réponses à la question parlementaire n° 3758 posée par les députés socialistes Yves Cruchten et Franz Fayot.

L'étude a été réalisée en collaboration étroite avec l'Administration du cadastre et de la topographie (ACT) : l'Observatoire de l'habitat a envoyé à l'ACT une liste des numéros parcellaires de tous les terrains disponibles pour l'habitat pour l'année 2016. Cette liste comprend tous les terrains qui ont été alloués soit à une zone d'habitation soit à une zone mixte dans les Plans d'aménagement généraux (PAG) en 2016. L'ACT a ensuite créé des codes anonymes pour tous les propriétaires de ces terrains en 2018 et les a attachés à la liste de l'Observatoire de l'habitat. Les préfixes de ces codes indiquent le type de propriétaire. La valeur monétaire des terrains a également été étudiée en utilisant les statistiques réalisées par l'Observatoire de l'habitat à l'échelle communale.

Le but de cet article n'est pas de revenir longuement sur les résultats principaux de cette étude. Pour fixer les idées, il faut tout de même rappeler qu'en 2016, la valeur totale de ce potentiel foncier est estimée à 20,7 milliards d'euros, soit environ quinze pour cent de la valeur totale estimée de toutes les résidences principales au Luxembourg (sur la base des données de l'Observatoire de l'habitat et de l'enquête Housing Finance and Consumption – HFCS – de la Banque centrale du Luxembourg). 15 907 individus détenaient 65,2 pour cent de la valeur totale de ces terrains et 746 sociétés privées en détenaient 18,6 pour cent. L'État, les communes et les promoteurs publics ne détenaient donc que 14,6 pour cent de la valeur totale du potentiel foncier en 2016.

La « note n°23 » de l'Observatoire de l'habitat s'intéresse à la distribution de ce potentiel foncier au sein des acteurs privés. Au sein des 15 907 personnes physiques, le coefficient de Gini de la détention de terrains disponibles s'élève à 0,71 (contre 0,42 pour le revenu et 0,66 pour le patrimoine net). Ceci indique un degré de concentration assez élevé : un coefficient de Gini proche de zéro implique une distribution parfaitement équitable et un coefficient de Gini proche de 1 une distribution totalement concentrée. Les 1 591 personnes physiques formant le top dix pour cent aux possessions foncières à la plus haute

Le potentiel foncier dans la Ville de Luxembourg appartient à une petite poignée d'acteurs : Onze groupes de particuliers et onze sociétés privées détiennent ensemble 63 pour cent des 3,8 milliards d'euros de terrains disponibles

valeur détenaient ainsi plus de soixante pour cent de la valeur des terrains disponibles aux mains des 15 907 personnes physiques. Il y a donc des individus qui détiennent des possessions foncières à très haute valeur : 23 personnes physiques détenaient ainsi des terrains d'une valeur estimée d'au moins 25 millions d'euros, 117 détenaient plus de dix millions d'euros de terrains et 390 plus de cinq millions d'euros.

De leur côté, 746 sociétés privées possédaient 442 hectares de terrains disponibles, et ceux-ci sont plus inégalement répartis encore que pour les personnes physiques. En 2016, 18 sociétés privées détenaient ainsi des terrains valant plus de cinquante millions d'euros, 27 plus de 25 millions et 58 plus de dix millions d'euros. Les terrains détenus par les 581 sociétés privées aux possessions foncières à la plus basse valeur totalisaient seulement dix pour cent de la valeur monétaire totale des terrains détenus par des entreprises (environ 660 000 euros par entreprise en moyenne). Il est important de noter ici que les résultats concernant les sociétés privées sont très certainement sous-évalués. En effet, il est d'usage courant pour certains types de sociétés (comme les promoteurs) de séparer leurs activités entre différentes structures. Il se peut donc très bien qu'un certain nombre de sociétés privées appartiennent à un même groupe d'entreprises.

Cet article porte sur le côté spatial de cette concentration, un aspect qui n'est pas abordé dans la « note n°23 » de l'Observatoire de l'habitat. Les analyses ci-dessous utilisent les données regroupées pour les personnes physiques, c'est-à-dire en comptant comme une entité propriétaire tous les individus d'une copropriété donnée (plutôt qu'en les séparant en individus détenant chacun une part de la copropriété comme c'est le cas dans la « note n°23 »). Cette méthode de regroupement est bien entendu une estimation car elle peut associer des individus qui détiennent du foncier en com-

mun mais qui ne sont pas de la même famille. De l'autre côté, elle ne prend pas en compte les individus d'une même famille qui détiennent du foncier individuellement (suite à un héritage par exemple). Cette méthode permet néanmoins de mieux appréhender la concentration du foncier constructible aux mains des personnes physiques : de nombreuses recherches montrent que le foncier est une affaire « familiale ». Cette méthode génère 10 107 « groupes » de particuliers à partir des 15 907 individus propriétaires de terrains disponibles en 2016.

L'analyse spatiale du degré de concentration du potentiel foncier apporte deux éclairages supplémentaires aux données présentées dans « note n°23 » de l'Observatoire de l'habitat. Le premier est qu'il y a des différences locales en ce qui concerne le degré de concentration des possessions foncières aux mains des acteurs privés, mais que celles-ci prennent des formes différentes pour les particuliers et pour les sociétés privées.

Pour les particuliers, ce qui est frappant ce sont les différences dans la part du foncier constructible détenu par les plus gros propriétaires dans quatre grandes zones du pays. Alors que pour l'ensemble du pays les dix pour cent des groupes aux possessions foncières à la plus haute valeur détenaient près de 61 pour cent de la valeur de tous les terrains disponibles aux mains des personnes physiques, ce chiffre s'élève à 73,4 pour cent à Luxembourg-Ville et à 65,3 pour cent dans les communes du Sud-Ouest dans leur ensemble (Dudelange, Kayl, Mondernange, Sanem, Bettembourg, Schifflange, Differdange, Esch/Alzette, Rumelange). À l'inverse, le « top dix » détient 56,9 pour cent en moyenne du potentiel foncier aux mains des particuliers dans les communes formant la première couronne autour de la capitale (Strassen, Niederanven, Walferdange, Leudelange, Hesperange, Steinsel, Bertrange, Roeser, Sandweiler et Kopstal) et 51,5 pour cent de ce potentiel foncier en moyenne dans le reste des communes du pays.

Les différences spatiales en ce qui concerne les sociétés privées sont d'un autre ordre. Ici ce n'est pas la part détenue par les plus grosses sociétés qui fluctue d'un endroit à l'autre qui est importante mais l'intensité des investissements de ces sociétés dans des endroits très particuliers du pays. En effet, les sociétés privées aux possessions foncières constructibles à la plus haute valeur concentraient leurs avoirs à Luxembourg-Ville et dans les communes limitrophes. Les cinq sociétés privées aux possessions foncières à la plus haute valeur (totalisant plus d'un tiers de toute la valeur des terrains aux mains de sociétés privées) avaient pour près de soixante pour cent de leurs terrains à Luxembourg-Ville. Pour les 746 sociétés privées dans leur entièreté, ce chiffre n'était que de 42 pour cent.

Ces différences spatiales interrogent car elles apparaissent nettement sur un territoire à la taille rela-

tivement limitée. Elles indiquent que la structure de la détention du foncier est autant liée aux trajectoires locales des communes qu'au contexte institutionnel et économique du pays dans son ensemble. Le fait que la concentration la plus marquée pour les particuliers et l'intensité la plus élevée d'investissements des sociétés privées se trouvent dans la capitale montre que ce territoire opère selon une logique différente du reste du pays. Le potentiel foncier dans cette zone appartient à une petite poignée d'acteurs : onze groupes de particuliers et onze sociétés privées détenaient ensemble 63 pour cent des 3,8 milliards d'euros de terrains disponibles à Luxembourg-Ville en 2016. La localisation stratégique de leurs terrains – acquis ou hérités – leur permet de capter la rente créée par le dynamisme économique de la ville, lui-même lié à son ancrage dans les réseaux financiers.

Ceci n'est pas pour dire que le degré de concentration du potentiel foncier en dehors de la capitale et des communes du Sud-Ouest du pays est dissocié de la capture de rentes. En prenant les communes de la première couronne dans leur ensemble, on voit que le top dix pour cent des propriétaires aux terrains à la plus haute valeur (107 groupes de particuliers) détenaient chacun environ treize millions d'euros de terrains en 2016. Dans les communes qui ne se trouvent ni aux alentours de la capitale ni au Sud, le « top un pour cent » des propriétaires (80 groupes de particuliers) avaient des possessions foncières d'environ quinze millions d'euros chacun. L'intérêt de l'approche spatiale est d'identifier les variations qui existent au sein d'un même contexte politique et institutionnel pour mieux cerner les mécanismes généraux à l'œuvre.

Le deuxième éclairage que permet une approche spatiale de la concentration foncière est qu'il est possible de distinguer, au niveau communal et pour les groupes de particuliers, deux configurations de la détention du potentiel foncier constructible. D'un côté, il y a les communes où l'essentiel des terrains destinés à l'habitat sont aux mains de familles dont la valeur des possessions foncières les place parmi les premiers mille propriétaires (ce qui correspond au top dix pour cent). De l'autre, il y a les communes où le potentiel foncier est majoritairement aux mains de familles en dehors du top dix pour cent des propriétaires.

Puisqu'il y a de grandes différences sur le territoire en ce qui concerne le prix du foncier constructible, le fait d'être une famille dans le « top dix » dépend non seulement de la taille de ses terrains, mais aussi de leur localisation. Il y a donc une certaine relation entre les communes où le foncier est le plus cher et celles où le « top dix » des familles concentre le potentiel foncier. C'est avéré dans le cas de Luxembourg-Ville, où 91 pour cent de la valeur du potentiel foncier aux mains de personnes physiques sont

détenus par des familles appartenant au top dix pour cent au niveau national. Il l'est aussi pour des communes avoisinantes – Strassen (88 pour cent), Leudelange (84), Sandweiler (81) et Bertrange (78) – et d'autres où le prix du foncier est relativement élevé : Dudelange (82) et Kayl (80).

Mais cette relation n'est pas parfaite et il existe des communes où le prix du foncier est élevé mais où ce foncier est majoritairement aux mains de familles en dehors du « top dix », comme Schuttrange (45 pour cent de la valeur du foncier aux mains de personnes physiques appartient au top dix pour cent des familles), Kehlen (42), Kopstal (38) et Grevenmacher (21).

Ces deux configurations peuvent influencer sur le type de logement construit. En effet, on peut émettre l'hypothèse qu'il est plus difficile d'acquérir des terrains dans les communes où le « top dix » a une mainmise plus importante sur le foncier. Il y a moins d'acteurs en jeu et ces acteurs détiennent en moyenne huit millions d'euros de terrains, des montants qui peuvent encourager une gestion patrimoniale de leurs biens, axée sur l'accumulation sur le long cours.

Cette logique peut favoriser un écoulement progressif des terrains plutôt que la vente de larges parcelles. En limitant les ventes, ces acteurs rendent l'acquisition du foncier plus onéreuse, une cherté qui se répercute ensuite sur le prix de vente des logements construits sur ces terrains. Les prix demandés pour les logements filtrent les nouveaux arrivants – une « gentrification » construite – ce qui vient renchérir par un mouvement de retour les terrains encore non vendus qui avoisinent les constructions.

Ce cercle vicieux créé de l'exclusion sociale à partir de la concentration foncière. Dans le cas de la deuxième configuration – là où les terrains sont détenus en majorité par des propriétaires en dehors du « top dix » – le plus grand nombre de stratégies familiales distinctes (et leurs aléas, telle que la vente pour sortir d'une situation d'indivision lors d'un héritage) présentes sur un même territoire freine sans doute la mise en place d'un tel cercle vicieux. Il est donc important de pousser l'analyse, au niveau local, de la relation entre la structure de la détention du foncier – dans quel type de configuration se trouve-t-on ? – et les processus socio-spatiaux d'exclusion.

Chercheur en géographie sociale au Luxembourg institute of socio-economic research (Liser), Antoine Paccoud a publié sur la transformation de Paris sous Haussmann et sur la « gentrification » au Royaume-Uni. Il étudie actuellement les mécanismes qui sous-tendent la concentration de la propriété foncière et immobilière au Luxembourg dans le cadre du projet « Territorial Inequality » financé par FNR.

Retour sur la « note n°23 » : Une approche spatiale de la concentration foncière au Luxembourg



Pour les particuliers, ce qui est frappant ce sont les différences dans la part du foncier constructible détenu par les plus gros propriétaires dans quatre grandes zones du pays

Es braucht womöglich doch einen Feminismus für alle, für Menschen ganz gleich welchen Einkommens, Hautfarbe, Bildungshintergrunds, Geschlechts

#Feminismus 2019

Stéphanie Majerus

“I identify as tired. I’m just tired.”
Hannah Gatsby (in der Stand-up Comedy Nannette.)

Wie jede Bewegung, die derzeit strukturell und individuell bedingter Gewalt entgegentritt, befindet sich auch der Feminismus auf einer Großbaustelle. In Luxemburg wurde nach den Wahlen wochenlang über Quoten diskutiert. Sie wirken dem Umstand entgegen, dass die Hälfte der Weltbevölkerung im Namen einer mysteriösen Weiblichkeit oder wegen Testosteronmangels zu einer Minderheit erklärt wurde. Zugleich zeigt die Verengung auf die Quoten-Vision, wie politisch unambitioniert viele Aussagen aus der Zivilgesellschaft ausfallen. Hinzu kommen kecke Sprüche und Kampagnen aus dem Bereich des Popfeminismus, dessen Tragweite sich manchmal schwer einordnen lässt.

In Luxemburg setzt sich der CNFL (Conseil National des Femmes) seit Jahren für einen 40-prozentigen Anteil an Frauen auf den nationalen Wahllisten ein sowie für einen gleich hohen Anteil an Frauen in Verwaltungsräten des Privatsektors. Auf dem Blog der Voix des Jeunes Femmes, einer Untergruppe des CNFL, wird in dem Text „Why representation matters“ erläutert, weshalb es Frauen in der Politik braucht. Frauen, so wird argumentiert, müssten an den Entscheidungen über Frauengesundheit, Abtreibung und Prostitution beteiligt sein, da Männer zunächst ihre eigenen Interessen im Blick hätten. Der Vorwurf klingt legitim. Tatsächlich darf man bezweifeln, ob eine Mehrheit an Männern gänzlich unvoreingenommen Frauen betreffende Fragen diskutieren und Entscheidungen auf diesem Gebiet treffen können. Das Problem des „Wer ist berechtigt an wessen Stelle zu sprechen?“ ist mit einer Gender-Zuordnung aber nicht zwangsläufig gelöst. Denn warum sollten alle Frauen die gleichen Interessen vertreten? Immerhin existiert „die Frau“ ja nicht wirklich. Es existieren Personen mit unterschiedlichen sozio-biografischen Hintergründen, spezifischen Bildungswegen, persönlichen Vorlieben, politisch und weltanschaulichen Schwerpunktsetzungen sowie klassenbedingten Privilegien. Und: Wieviel weiß eigentlich eine x-beliebige Politikerin vom Alltag einer Prostituierten? Letztlich kann ein Festkleben an der Argumentation „Frauenthemen betreffen Frauen“ auch übersehen lassen, dass es ohnehin nicht normal ist, dass historisch betrachtet vor allem gut situierte Männer für die Mehrheit Entscheidungen treffen, egal in welchem Bereich.

Dieses Identitätsspiel über erfahrungsbegründete Autorität kann man in vielen Bereichen durchspielen. Wer darf sich aufgrund welcher Herkunft, welchen Geschlechts, welcher sozialen Klasse zu welchen Themen Äußern? Das Problem mit dem „Wir“ bleibt dabei oftmals gleich: die erste Person Plural ist praktisch-knapp, um Missstände zu benennen und Handlungsmacht zu generieren, sie kann aber immer zugleich unsinnige Differenzen schaffen sowie die Illusion, einer substanziellen Existenz dieses „Wir“. Um dem „wir“ als unnötiges Identitäts- und Kategorienkonstrukt weitestgehend zu entkommen, können wir uns von der schwarzamerikanischen Feministin bell hooks inspirieren lassen. Sie plädiert dafür, Solidarität nicht lediglich an geteilten Erfahrungen festzumachen. Solidarität könne auch auf politischen und ethischen Annahmen beruhen, die zu einer Absage an den geltenden Dominanzstrukturen führt. So könnte man holzschnittartig ihre Ideen aus *Feminist Theory: From Margin to Center* zusammenfassen. In diesem Sinne können sich auch Menschen mit Privilegien aus einer politischen Entscheidung heraus für die Rechte von Unterdrückten einsetzen.

Weiterhin argumentiert der Blogbeitrag, dass Menschen Macht und Führungspositionen allgemein mit Männlichkeit assoziieren würden.



Kundgebung in Luxemburg-Stadt zum 8. März 2015

Deshalb bedürfe es positiver Vorbilder in Führungspositionen für junge Mädchen, denn Frauen seien genauso kompetent wie Männer. Auch diese Position klingt vernünftig und ist es in vielen Hinsichten auch. Durch ihren hohen Abstraktionsgrad erhält sie allerdings mollige Züge. Denn Kompetenz kann man schließlich in allen möglichen Bereichen zeigen: als Politikerin darin, Geld einsparende, aber sinnlose Bildungsreformen zu lancieren; sich im Vorstand einer börsendotierten Nahrungsmittelfirma für die Abholzung des Regenwaldes einsetzen oder in der Leitungsposition eines Kleinunternehmens für die Auflösung von Gehaltsscheren. Machtpositionen können eben zu vielem verleiten, auch dazu, sich von Macht korrumpieren zu lassen.

Während dieser Artikel eher im Krebsgang eruiert, was einen politischen Feminismus ausmacht, ist aber schon lange nicht mehr klar, an welchen Orten Feminismus am wirkmächtigsten gedeutet wird. Denn die Deutungshoheit liegt ja schließlich zunächst dort, wo Stimmen gehört werden. Und das ist unter anderem dort, wo Heidi Klum und ihre Kolleginnen die Welt erklären. In der Netflix-Doku *The American Meme* über die Selfie-Generation erklärt das Model Emily Ratajkowski ihre Auffassung von Feminismus. Das Internet sei *empowering*, da sie heute – anders als Models vor 20 Jahren – ungefiltert kommunizieren könne. Sie habe eine direkte Verbindung zur ganzen Welt, schwärmt sie. Die Kontrolle, die sie dadurch über ihr eigenes Image habe, sei mächtig. Und genau darum gehe es beim *fourth-wave-feminism*: „it’s about accessibility to technology“. Die Karriere der Amerikanerin nahm ihren Lauf, als sie 2013 oben ohne in dem Musikvideo *Blurred Lines* tanzte. Ihr *Instagram*-Account zählt fast 22 Millionen Abonnenten. Auf ihren fast 2 000 Beiträgen erscheint sie mal halbnackt, mal beim Modeln, aber selten in einer nicht erotischen Pose. Wer hier an Selbstobjektifizierung denkt, liegt wohl kaum daneben.

Diese Form der Selbstdarstellung ist keine Randerscheinung. Laut den Studienergebnissen des Internationalen Zentralinstituts für das Jugend-

und Bildungsfernsehen (IZI) beim Bayerischen Rundfunk zeigt sich bei Influencerinnen ein immer gleiches Muster: Sie beschäftigen sich vor allem mit den Themen Mode, Ernährung und Beauty. Die Followerinnen orientieren sich ihrerseits denn auch wieder an diesen Idealen und entwickeln einen kritischen Blick auf ihre natürliche Erscheinung. Und wir wissen auch, dass nicht nur die Kandidatinnen bei „Germany’s Next Top Model“ weiblich sind, sondern auch die meisten ihrer Zuschauer(innen). Warum, so kann man fragen, entwickelt sich der Beauty-Influencerinnen-Markt zu einem derart prominenten Freizeitfresser: Weil die Frauen sich durch den Beauty-Markt durchkämpfen wollen? Weil Sie in den meisten Milieus vor allem über ihr Aussehen Anerkennung von den weiblichen und männlichen Peers bekommen? Weil unsere derzeitige Wirtschaftsform diese Dynamik kreierte?

Gelegentlich wird behauptet, westliche Gesellschaften würden sich unter einem Gender-Mainstreaming-Diktat entwickeln. Noch letzten Monat habe sich die Ministerin Taina Bofferding während einer Pressekonferenz über die steigenden Zahlen an Frauen in Verwaltungsräten gefreut. Doch jede Gesellschaft fährt mit unterschiedlichen Geschwindigkeiten, ist auf mehrere, manchmal widersprüchliche Koordinatensysteme gepolt. Deshalb sind die Konsum-Influencerinnen ebenso Teil unserer sozialen Welt, wie die Verwaltungsrätin und die Ministerin. Aber auch ein Blick in Spielzeugläden verrät, dass die Gespräche über ein verallgemeinertes Gender-Mainstreaming an der Realität vorbeigehen.

Unser derzeitiges globalisiertes Wirtschaftssystem scheint nicht nur zu bestimmen, wie Kinderspielzeug auszusehen hat, sondern auch wo und wann Solidarität unter Frauen möglich ist und wann nicht. So wies der *Guardian* unlängst auf die möglichen Absurditäten des Slogan-Feminismus hin. Die Spice Girls ließen Charity-Tops mit der Botschaft „#IWannaBeASpiceGirl“ in Bangladesch produzieren. Etwas mehr als die Hälfte des Verdienstes am T-Shirt-Verkauf soll dem Comic Relief Fund gespendet werden, der sich für Ge-

schlechtergerechtigkeit einsetzt. Dabei wurden die T-Shirts, deren Rückseite „gender justice“ verkündet, von Arbeiterinnen genäht, die deutlich weniger als den versprochenen Mindestlohn erwarben.

Während sich der Slogan-Feminismus ausbreitet, nehmen frauenverachtende Gesten ähnliche Formate an. Im Internet lassen sich nicht nur pornografische Inhalte finden, die über das menschlich Aushaltbare hinausschießen, sondern auch T-Shirts mit der Aufschrift „Keep Calm and Rape a Lot“ und „Keep Calm and Hit Her“. Zumindest bei Amazon konnten Kunden die Shirts kaufen, bis eine Protestaktion den Versanddienst zum Rückruf bewegte.

Es wäre allerdings falsch, den Slogan-Feminismus zu unterschätzen, meint die Literatin Laura Dshamilja Weber. Sie argumentierte unlängst in der *Zeit*, dass die regalfüllenden T-Shirts und Leinenbeutel mit Girl-Power-Sprüchen interessante Nebeneffekte erzielen würde. So sei es heute „cool“, eine Frau zu sein, und die Zuschreibung „Feministin“ sei deutlich positiv besetzt. Zudem komme es zu neuen, inspirierenden Mischformen von Popfeminismus und politischen Inhalten. Auf *Spotify* beispielsweise werde nun eine Liste der Top-Feminist-Songs aufgeführt. Zwar enthalte die Liste auch seichte Musik mit kaum beachtenswerten Texten, daneben aber würden auch politisch engagierte Musikerinnen an Sichtbarkeit zulegen. Der Feminismus besitzt also mehr als nur eine Seite.

Auch Véronique Brück beschäftigte Ende 2018 in ihrem „Fräie Mikro – D’Bild von der Frau“ auf *Radio 100,7* der Facettenreichtum der Frau. Sie sprach sich in ihrem Beitrag für die Abwendung von veralteten und beleidigenden Gesellschaftsbildern aus, damit Frauen ihre eigene Vielfalt erkunden können. Derzeit würden noch immer, auch in der Luxemburger Presse und bedauerlicherweise auch von Journalistinnen, gelegentlich falsche Frauenbilder vermittelt. Letztlich werde damit unnötiges Schubladendenken befeuert und Solidarität unter Frauen verhindert. Denn diese sehen sich in diesem Etikettendenken gezwungen, sich stets abzugrenzen:

Warum sollten alle Frauen die gleichen Interessen vertreten? Und wieviel weiß eigentlich eine x-beliebige Politikerin vom Alltag einer Prostituierten?

entweder vom Bild der „asexuellen Intellektuellen“ oder dem „dummen Püppchen“.

Besonders gering sei die Solidarität zwischen Frauen in nach vertikalen Hierarchien geordneten Organisationen, wie Parteien oder personalintensiven Unternehmen, wird gelegentlich argumentiert. Auch die ehemalige deutsche Ministerin Christine Haderthauer berichtet in einem Interview mit der *Zeit* (16.1.2019) davon: „Ohne Seilschaften, ohne organisierte Unterstützung geht in der Politik gar nichts. Und da sind die Männer den Frauen überlegen. Frauen unterstützen sich gegenseitig nicht.“ Die Frage nach der Missgunst unter Frauen, die sich in bestimmten Konstellationen manifestiert, beschäftigte auch Simone de Beauvoir in *Le deuxième sexe*. Sie argumentiert, die politischen und ökonomischen Strukturen seien historisch so gewachsen, dass das benachteiligte Geschlecht sich bevorzugt aus seiner prekären Situation heraus mit seinem Beherrscher verbünde, als sich gegenseitig zu solidarisieren. «[D]ie Komplizenschaft mit dem Mann zu verweigern, heißt eben auf alle Vorteile zu verzichten, die ihnen die Allianz mit der höheren Kaste verleihen kann¹», schreibt de Beauvoir. Ähnlich pessimistisch fällt eine Behauptung von bell hooks aus: „Viele hocherfolgreiche Frauen haben das raue, individualistische Ideal, das wir mit Erfolg verbinden, verinnerlicht. Das trifft gerade auch auf viele schwarze Frauen zu. Sie befürchten, dass jegliche Geste der Solidarität mit anderen Frauen ihrem Erfolg schadet.“²

Sicherlich wurden bei den letzten Wahlen in Luxemburg nur zwölf Frauen direkt ins Parlament gewählt, weil die Kandidatinnen während der Kampagne überwiegend medial unsichtbar blieben und die Wahrnehmungsschablone vieler Wähler Frauen und Politik nicht zusammenbringen will. Dass dabei die systematische Verstummung von Frauen in der öffentlichen Sphäre, historisch betrachtet, eine sehr, sehr, sehr lange Tradition hat, hat unlängst Mary Beard in *Women & Power: A Manifesto* nachgezeichnet. Aber vielleicht liegt ein Aspekt der Antwort auch darin, dass Frauen untereinander nicht besonders solidarisch sind, wie es de Beauvoir andeutet. Denn immerhin waren nicht nur 46 Prozent aller Kandidaten Frauen, sondern zumindest ebenfalls die Hälfte der Wählerschaft.

Beschäftigt man sich mit den Ideen von Simone de Beauvoir, stellt man fest, dass die oben aufgeworfenen Fragen rund um den Popfeminismus und Selbstobjektifizierungstendenzen womöglich nicht unwichtig sind. Ihr zufolge wurde die Frau in einem auf Männlichkeit ausgerichteten Gefüge zu dem „anderen Geschlecht“ gemacht. Insofern kann sie sich oftmals nicht in dem gleichen Maße als Subjekt erleben wie der Mann, da sie sich erst über den Umweg des Mannes definiert beziehungsweise definiert wird. Damit die Frau ein emanzipiertes Subjekt werden kann,

(Fortsetzung auf S.14)

Musique live

Lâcher prise



Dominique A à la Kufa

Sébastien Cuvelier

Il est 21 heures passées de quelques minutes samedi 23 février. Sur le parvis de la Kulturfabrik à Esch-sur-Alzette, quelques techniciens grillent une cigarette tandis que deux types boivent une bière dans un gobelet réutilisable flanqué du logo maison. La préposée aux entrées sort, la caisse du soir en main, et referme la porte, définitivement. Le concert a commencé et plus personne ne peut rentrer. Incompréhension, incrédulité. Les deux gars s'approchent, expliquent qu'ils viennent de Dijon pour ce concert de Dominique A, qu'ils ont déjà leur cachet sur le poignet. On nous dit que la production est très stricte : le concert étant intimiste, la porte d'entrée ne peut plus s'ouvrir. Pas question de faire entrer la moindre lumière dans le sacro-saint sanctuaire.

Theatre in London

In the thick of it

Throughout his career Ivo van Hove, the brilliant Belgian director, has reinvented the meaning of texts. He also makes theatre for people raised on film and television. So, not surprisingly perhaps, he has just adapted another movie classic for the stage. *All about Eve* (1950) is a Joseph L Mankiewicz film about stardom and ageing.

As with all van Hove's staged screenplays, which mix live action and film, the visual language is at least as important as the text itself, and this time a soundtrack written by PJ Harvey adds a particularly powerful melancholy note. Gillian Anderson appears as Margo Channing, a middle-aged actress who is surrounded by a solid fanbase, yet increasingly comes to resent the thirtysomething parts written for her by the most fêted playwright on Broadway. She feels that she is running out of time and seems to spend most of her days staring at her fading looks in her dressing-room mirror. At one point a huge back projection of a close-up of her face literally has her age within seconds – a moment of particular intensity given to us in true van Hove fashion!

The crisis accelerates once Eve Harrington (Lily James), a seemingly naïve admirer of Margo's, morphs into a manipulative, ruthless rival prepared to fight her way up the ladder of theatrical fame, no matter what it takes. Only when the melodramatic past Eve has invented for herself is revealed to be a net of lies do matters stall as she might be outdone by the more experienced Addison DeWitt (Stanley Townsend), an acid-tongued critic who adores backstabbing and feeds on stars with great relish. Of course, the next generation waiting in the wings has always been with us, not just in showbiz, but in all walks of life. Our celebrity-obsessed age, in which appearance is everything and you may briefly be famous for being famous, has merely accelerated the process. So, remember, come what may, there will always be someone biding their time behind you!

This is not such a far cry from Anne Washburn's *Shipwreck*, a play about Trump's America, which Rupert Goold directs. It is 2017. The play is set in a farmhouse in the middle of nowhere, where a group of friends gather for a country weekend away from their busy New York lives and for relentless soul searching about what has happened in politics. A second strand is about the previous owners, a white farmer and his adopted black son (an excellent Fisayo Akinade). And then, Trump himself (thank you, Elliot Cowan) appears – a rather surreal creature in scarlet swimming trunks and with his body covered in gold paint. The perfect contrast to the fierce religious language that pops up elsewhere. Yes, Washburn is trying to cram a lot of different atmospheres in; she has her play dip in and out of liberal minds and raise uneasy questions. Ultimately, it is up to the audience to pull the various plotlines together. And then, as if by magic, what might at first feel like a hopeless sprawl of a text becomes a panoramic journey across today's America. A road trip with a difference! Refreshing and provocative; both personal and political. Grim, yet poking fun at everyone.

In a completely different register there is *Home, I'm Darling* a new play about feminism and nostalgia for the 1950s. Laura Wade has written a sharp comedy about a marriage based on a complete fantasy. Living as a 1950s couple in a 21st-century world soon turns out to be an expensive game that you are bound to lose, a dream that invariably becomes a nightmare. Katherine Parkinson is a brilliant Judy, a domestic goddess who rebels against her feminist mother but ends up in a mess of her own. Carefully patterned and as brightly coloured as the fancy cocktails she serves. Yes, the choice still is between the power suit and the frilly apron, but neither of them will transport you to paradise on earth. Janine Goedert

All About Eve, Noël Coward Theatre, WC2, to May 11; *Shipwreck*, Almeida Theatre, N1, to March 30; *Home, I'm Darling*, Duke of York's Theatre, WC2, to April 13

Évidemment, tout le monde est rentré au final. Bon, on est passé par derrière, par dehors, par en haut. On a vu un type répéter seul sur une mezzanine, aperçu des crochets au plafond datant de l'époque de l'abattoir, arpenté des escaliers métalliques. On est passé par les entrailles de la Kulturfabrik pour déboucher dans la salle, discrètement. L'anecdote prêterait à sourire si elle n'était symptomatique d'un certain état d'esprit dans la production musicale française de vouloir tout contrôler, de montrer qu'on est pro, à l'extrême. Dieu soit loué, on a eu le droit d'aller pisser. « C'est la première fois qu'on voit ça, qu'on traite avec un tel niveau d'exigence », nous confie la personne à l'entrée. Et si on insiste là-dessus, c'est parce que c'était un des éléments qui a rendu ce concert assez froid et détaché.

C'est difficile de dire du mal de Dominique A. C'est à peu près le seul à avoir su faire cohabiter rock et chanson. Dahô est plus pop, Bashung était plus rock. Dominique plus lyrique, onirique. Ça fait plus de vingt ans que Dominique A déclame des poèmes sur un rythme lancinant, dans un style identifiable entre mille. Un artiste alternatif, exigeant, indépendant, révolutionnaire à ses heures, désormais arrivé au cap de la cinquantaine. Et même si cette tournée se veut intimiste, seul en scène, pour coller au style du dernier album *La Fragilité*, le poids des années se voit. Dominique A à la Kulturfabrik en 2019, en version solo, c'est presque un anachronisme. Par deux fois, celui qui fut le chauve le plus cool de France nous parle avec amusement des flyers qu'il a vu en *backstage*. Des affiches de concert de folk *metal* ou *postcore* collées au mur. Ces styles de musique tellement loin des catégories des *Victoires de la musique*. « Bienvenue dans le lieu le plus alternatif du Luxembourg », avait-on envie de lui crier. Il y a longtemps que Dominique ne l'est plus vraiment, alternatif.

Et ce concert alors ? Une litanie de morceaux qui se ressemblent un peu tous, avec quelques applaudissements sur les premières mesures, quand le public reconnaît les tubes comme *Au Revoir mon amour* et *L'Océan* (en rappel). Un peu comme si on était à la Philharmonie en fait. Ah oui, le concert est assis, on a oublié de vous le préciser. Et il y a des coussins moelleux sur les chaises, histoire de s'assurer qu'on reste bien lové. Pas une bière à l'horizon, pas une once d'énergie dans la salle. Dominique alterne entre guitare acoustique et électrique et rajoute des effets : beaucoup de réverbération sur *Hotel*

Théâtre

« Pièce collective »

Godefroy Gordet

Le théâtre contemporain s'attache à attaquer des sujets douloureux, poussant souvent aux larmes, comme si la catharsis n'avait de sens que là-dedans. Pourtant, sans être « de boulevard », le théâtre peut réjouir, faire rire, contenter même. En fait, il peut être tout ça à la fois, drôle et triste, cinglant et profond. C'est ce tour de passe-passe qui se joue avec vitrosité dans *Jamais seul* qui nous a fait rire autant que pleurer. Une belle métaphore de la vie, là vraie, en fin de compte...

Jamais seul, c'est la banlieue format capitale, des appartements vétustes, un quartier de pavillons, le hypermarché au cœur, la « plaque tournante » sur le chemin et les gens de ce monde-là. En fait, il y a là, une quarantaine de personnages, entre archétypes et singularité, des jeunes, des vieux, des amoureux, des détestés... Tous sans but véritable mais avec plein d'idées farfelues ou belles. Un microcosme social assez normal et néanmoins superbement touchant, déployant sa force poétique dans la solitude que chacun rencontre un jour. Mohamed Rouabhi signe un texte moderne à la dimension classique, trouvant certains codes ouvrant à une peinture contextuelle et sociale, un peu comme l'ont fait ses pairs avant lui, il y a quelques siècles.

Irrémédiablement, cette pièce c'est l'histoire des petites gens, ceux qui galèrent, vivant accrochés à leur rêve. Des personnes abimées, unies les unes aux autres que Rouabhi s'efforce d'écrire avec précision pour les montrer dans leur unicité mais aussi dans leurs rapports aux autres. Ce sont des personnages vrais que l'on apprend à connaître au fil des scènes, des héros du quotidien qui slaloment entre la moquerie, la pauvreté, le racisme, le chagrin, la déprime. Pourtant, sans se lamenter, cherchant toujours à remonter à la surface, ils gardent le sourire et nous font rire même... Une force mentale, forgée grâce au fait qu'ils ne sont jamais seuls, justement. Car oui, cette pièce donne aussi à voir des rencontres, parfois forcées par les événements, mais toujours laissant de magnifiques traces, les témoignages d'une humanité qui se questionne, qui survit et surtout qui aime en abondance...

Aussi, Patrick Pineau, sommité du théâtre moderne, bercé par Jean-Pierre Vincent ou Éric Elmosino et façonné par Georges Lavaudant, des années durant, s'attelle à mettre en scène ce texte ô combien humaniste.

Compères à la vie, Rouabhi et Pineau donnent à voir sur scène, cette grande complicité amicale. En effet, *Jamais seul*, sur scène autant que sur le papier,



Cette pièce, c'est l'histoire des petites gens, ceux qui galèrent, vivant accrochés à leur rêve

Dans *Jamais seul* de Mohamed Rouabhi et Patrick Pineau, on progresse de récit en récit, en écoutant des écorchés de la vie

est une grande réussite. Pineau couche une direction artistique sorte de tendre *strip-tease*, au sens de déballage sentimental, rappelant presque l'émission culte des années 90. Dans une progression brillamment orchestrée en une vingtaine de tableaux, livrant des décors en panneaux, allant et venant du sol au plafond, Patrick Pineau, dans ces saynètes, montre ce monde bariolé. On y voit, de bout en bout, tous les personnages se mettre à nu, livrant leurs sentiments avec de moins en moins d'inhibition au fur et à mesure que le temps passe.

D'ailleurs, les quinze comédiens – dont l'auteur et le metteur en scène – tiennent chacun plusieurs personnages, avec sincérité, tendresse, drôlerie et intelligence. À l'image de Laura Mélinand superbe « Emilie » ou Valentino Sylva en désopilant clown cynique, pour ne citer qu'eux. Toutefois, malgré une distribution plutôt inégale dans la justesse et un peu de souffrance dans quelques tableaux, sur

scène l'énergie est clairement palpable dans l'ensemble des moments collectifs.

Du reste, c'est dans sa dimension collective qu'exulte cette pièce. Avec grâce, « la troupe » jubile de ses échanges groupés et les images en sont marquantes : de la sobriété du groupe de parole, aligné devant nous au début de la pièce, à la scène de l'accouchement, proche d'une peinture idolâtrique du début du XIX^e siècle. C'est bien de théâtre dont on parle ici, d'une certaine force scénique et de la magie de la mise en scène avec comme prestidigitateur Patrick Pineau.

Dans *Jamais seul*, on progresse de récit en récit, en écoutant ces écorchés de la vie, pour comprendre in fine que leur force vient de leur solidarité, de leur collectivité. Et dans le fond comme dans la forme c'est en effet le propos. Patrick Pineau choisit la sobriété de décors tout en longueur, comme des paysages, pour laisser place au jeu, à l'action et ne finalement garder que l'essence même de cette pièce à histoires variables. De fait, dans *Jamais seul*, on nous rappelle que dans cette société individualiste, seul, on n'est pas grand-chose.

Jamais seul de Mohamed Rouabhi, mis en scène par Patrick Pineau, avec. Birane Ba, Nacima Bekhtaoui, Nicolas Bonnefoy, François Caron, Morgane Fourcault, Marc Jeancourt, Aline Le Berre, Nina Nkundwa, Fabien Orcier, Sylvie Orcier, Patrick Pineau, Mohamed Rouabhi, Valentino Sylva, et Sélim Zahrani, a été accueilli au Nest à Thionville et est encore en tournée.

Théâtre

Per vivere

josée hansen

Johnny est un rêveur. Le jeune vendeur de poisson, quelque part sur un marché italien, la terre de ses ancêtres, se rêve un avenir radieux, avec sa femme Gill. Ils ne vendent pas le poisson pour s'enrichir, mais dans l'idée du partage et de l'échange ; ils aiment la compétition quotidienne avec leurs collègues sur le marché pour attirer le client, à qui mieux mieux. Parfois, leur concurrence se termine en bagarre comme dans *Astérix*, le poisson volant au-dessus de leurs têtes. Mais Johnny se rêve un avenir ailleurs – peut-être aussi parce qu'ici, ses rêves se terminent souvent en cauchemars. Le père, qui ressemble fort au père menaçant de *Don Giovanni*, désapprouve le désir d'ailleurs de son fils et le bannit – l'épopée du couple peut commencer.

La ballata di Johnny e Gill de Fausto Paravidino, joué le week-end dernier au Théâtre des Capucins, est une réinterprétation de l'histoire biblique de la Tour de Babel, dans laquelle Dieu disperse les hommes sur la terre, brouille la langue et rend impossible la communication entre eux. Johnny et Gill, ce sont Abraham et Sarah, version moderne. Ou plutôt : version fin du XX^e siècle. Leurs vêtements hippies indiquent qu'on se situe quelque part dans les années 1970 ou 80 quand l'histoire commence. Pour atteindre leur nouvelle vie dans le nouveau monde, ils devront traverser le désert et la mer, seront extorqués de leurs biens par des passeurs et torturés par des milices, solidaires avec d'autres migrants – dont l'oncle de Johnny, Lucky –, et victimes des forces de la nature. Mais rien n'y fait, Johnny a une foi inébranlable en un avenir meilleur, et le couple atteindra les côtes de l'Amérique, *land of the free and home of the brave*.

Là-bas, les possibilités de réaliser le rêve américain, celui du succès commercial et de l'ascension sociale surtout, sont innombrables. Il faut juste

Dans *La ballata di Johnny e Gill*, Fausto Paravidino réinterprète l'histoire de la Tour de Babel pour raconter les migrations humaines

imiter les autochtones, leur langue, leurs codes sociaux, et se faire accepter par la mafia existante. On pense alors aux *Gangs of New York* de Martin Scorsese (2002). Johnny et Gill continueront à vendre du poisson, frit cette fois, et en feront une grande chaîne industrielle. Mais cela ne suffit pas à leur bonheur, bien au contraire. Johnny a arrêté de rêver, a répudié son oncle, qui n'a pas résisté aux sirènes (alcool, drogues, femmes...) de la grande ville, mais le couple souffre de ne pas pouvoir avoir d'enfants...

Fausto Paravidino (*1976) est un des auteurs et metteurs en scène européens les plus en vue en ce moment. Auteur d'une douzaine de pièces, réalisateur et acteur (il interprète un Lucky fantasque), il s'intéresse à la réinterprétation de la Bible depuis sa dernière création, *La boucherie de Job* (2016). Pour cette pièce-ci, il a travaillé par workshops et improvisations, en Italie, à New



Un ensemble cohérent et une scénographie efficace pour un divertissement intelligent

York et à Toulon. Tout y est, dans sa relecture de l'histoire : la maternité miraculeuse et très tardive de Sarah/Gill, les alliances, les sacrifices, la servante Agar et son fils Ismaël, Sodome et Gomorrhe, et même le Pharaon (qui devient, chez Paravidino, un boss de la mafia russe à New York en costume doré). Pour raconter cette histoire éternelle de la quête du bonheur, de l'exode et de l'incommunicabilité des hommes, Paravidino a recours à toutes les formes scéniques possibles : le mime, la danse, les masques, le show télévisé. On parle toutes les langues sur scène, de l'italien à l'anglais, le français ou des langues africaines, voire imaginaires.

Avec son allégorie, qui a certaines longueurs sur les trois heures que dure le spectacle, Paravidino nous dit que les aspirations de l'homme au bonheur sont éternelles, que sa quête de réussite économique, les jalousies, et même la volonté de se reproduire

sont récurrents dans l'histoire de l'humanité. Il le fait dans un mélange jouissif des genres et des formes, parfois fantaisistes, parfois désillusionnés. L'ensemble est cohérent et extrêmement disert, la scénographie minimaliste et très modulable. Paravidino nous dit aussi que les rêveurs d'aujourd'hui sont les réactionnaires de demain, que l'avidité et la méchanceté sont dans le DNA de l'humanité, dont l'existence est néanmoins aussi faite de brefs moments de bonheur. C'est souvent gai, coloré et déliant. Mais aussi triste et sans espoir.

La ballata di Johnny e Gill de Fausto Paravidino ; Conception : Iris Fusetti et Fausto Paravidino ; scénographie : Yves Bernard ; avec : Federico Brugnone, Iris Fusetti, Fatou Malsert, Daniele Natali, Tibor Ockenfels, Fausto Paravidino et Aleph Viola ; une production de Le Liberté, scène nationale de Toulon, en coproduction e.a. avec Les Théâtres de la Ville ; pas d'autres représentations prévues au Luxembourg.

Musique live

From Uranus with love

Kévin KroczeK

Benoît Martiny trône au centre de la scène. Derrière lui, un large gong suspendu. Au-dessus encore, un écran sur lequel sont diffusées des images de kaléidoscopes en mouvement. Itaru Oki fait siffler sa flûte double, pilotant ainsi une locomotive spatiale imaginaire. Son jeu de charmeur de serpent envoûte l'audience. Directement à sa gauche, Michel Pilz est à l'affût. Ces trois-là avaient déjà accouché en décembre 2017, à l'occasion des dix ans du centre Opderschmelz, de l'un des meilleurs concerts de jazz *made in Luxembourg* de ces dernières années. En ce samedi 2 mars, le trio fait partie d'un plus grand ensemble, le Benoît Martiny Band & The Grand Cosmic Journey, qui irradie la petite scène de l'espace Découverte de la Philharmonie. Au même moment, est diffusé dans le grand auditorium un film de Ernst Lubitsch pour un ciné-concert. Mais ce soir, c'est bien au sous-sol de l'institution qu'à lieu l'évènement majeur. *Moons of Uranus*, c'est le nom du projet concocté par le batteur autochtone. Pour l'occasion, il est accompagné par une musicienne et neuf musiciens. Onze artistes, onze *space travelers* pour autant de personnalités distinctes mais complémentaires.

Retour quelques minutes avant le début du show. Le concert a été annoncé *sold out* et en effet, la limitée

Benoît Martiny Band & The Grand Cosmic Journey présentent *Moons of Uranus* à la Philharmonie



Benoît Martiny Band & The Grand Cosmic Journey dans l'espace Découverte

mais ambitieuse salle d'expérimentation est pleine à craquer. Des livrets ludiques présentant le projet ont été distribués. On y apprend que la pièce, créée pour l'occasion, se compose de sept chapitres dont le premier *The world goes to shit but still you play that jazz* démarre en trombe. Renata van der Vyver est au violon, Jean Bermes donne de sa voix, Steve Kaspar est à la création sonore, Leon den Engelsen au clavier, Jasper van Damme au saxophone alto, Joao Driessen au saxophone ténor, Frank Jonas à la guitare, Sándor Kém à la section basse, Michel Pilz à la clarinette basse, Itaru Oki à la trompette et aux flûtes et, enfin, Benoît Martiny est aux percussions.

Sont projetées des images industrielles de plateformes pétrolières ou bien une visite en accéléré de Times Square, tout ça pour illustrer une certaine décadence occidentale. Le rythme de la musique est effréné, du jazz rock primitif mais mélodique. Le tout est ponctué par de courtes parenthèses reggae du meilleur effet.

Départ vers l'espace, avec les images du décollage d'une fusée pour une musique teintée d'optimisme, mais très vite contenue. La contrebasse de Sándor Kém, vêtu d'un costume gris métal pour l'occasion, les effets binauraux de Steve Kaspar ainsi que le

chant tribal et diphonique fourni par Jean Bermes et sa puissante voix de baryton-basse, en imposent. On pense à la lancinante scène finale de *Koyaanisqatsi* et à sa musique signée Philip Glass. Les artistes se révéleront chacun leur tour tout du long du concert, alternant les moments quasi orchestraux et les longs solos. Le violon de Renata van der Vyver, bien qu'assez souvent en retrait, apporte une touche astucieuse et se fond parfaitement dans le cortège de cuivres. Différentes ambiances se succèdent, aussi bien dans la musique que dans l'imagerie. L'aspect cosmique, clairement mystique et psychédélique, qui faisait malgré tout défaut au précédent projet de la formation, est bien présent. On pense encore à certains projets du Greg Foat Group et à ses titres patinés et planants.

Ils sont nombreux, ceux qui ont tenté de retranscrire l'immensité de l'espace et tout ce qui s'y rapporte en musique. De Gustav Holst à Pink Floyd en passant par David Bowie et par Sun Ra. Ce dernier, légende jazzesque et véritable gourou cosmique se prétendait originaire de Saturne. Benoît Martiny consacre quant à lui Uranus et ses satellites naturels, dont leurs noms sont inspirés de personnages issus de l'œuvre de Shakespeare. Moment d'anthologie lorsque la formation explose, les instruments jouant à l'unisson. On croirait entendre cent instruments et non pas dix. La conclusion se fait par quelques coups de gong bien sentis, après une dernière minute orgasmique, riche en frissons. Après coup, l'auteur de ces lignes, repense à toutes les fois où il a été trop indulgent avec certains artistes autochtones qui mériteraient, honnêtement, de se faire tirer les bretelles plus souvent, tant leurs disques et concerts sont parfois vides de sens, voir musicalement inutiles, mais toujours encensés. Meilleur concert de ce début d'année et véritable coup de pied au derrière à la convenance, *Moons of Uranus* devrait en inspirer plus d'une et plus d'un.

Budget culturel

Tout le monde a gagné

Malgré le volontarisme affiché de la nouvelle ministre de la Culture Sam Tanson (Déi Gréng), le budget de la Culture n'atteint toujours pas le un pour cent des dépenses de l'État souvent affiché comme ambition, mais seulement 0,82 pour cent – moins que le tout nouveau département de la Digitalisation de Marc Hansen (DP). La Culture, elle, aura à sa disposition 145 millions d'euros – et elle pâtit de se voir amputée du très cher Commissariat à l'enseignement musical (14,2 millions d'euros de dépenses à lui tout seul), qui a migré vers le ministère de l'Éducation nationale. Néanmoins, le budget du ministère de la Culture augmente de quinze pour cent par rapport à l'année dernière, une augmentation dont profitent tous les instituts culturels, surtout la Bibliothèque nationale (plus 1,15 million, à 6,4 ; c'est vrai qu'elle aura de nouveaux frais avec son déménagement) ou le Musée national d'histoire et d'art (plus 1,6 million à 9,34), ainsi que certains établissements publics, parmi lesquels il faut surtout souligner l'augmentation substantielle de la dotation du Mudam de presque un million d'euros à huit millions. Sinon, le budget d'État a dû être bouclé trop tôt pour que les nouveaux responsables politiques puissent véritablement y imprimer leur marque. Tanson fait actuellement le tour du secteur par des visites sur place.

Même si le budget réservé à la Culture augmente de quinze pour cent, il a été bouclé trop tôt pour que Sam Tanson puisse y imprimer sa marque



La ministre de la Culture Sam Tanson (déi Gréng) entourée de ses collègues luxembourgeois, à côté du Premier ministre russe Dmitri Medvedev, mercredi au Mudam

Dans le budget ordinaire, on remarquera encore la mise à disposition d'une enveloppe budgétaire de 300 000 euros pour la mise en place du *Plan de développement culturel* (Kep, dont la stratégie de suivi sera présentée le 21 mars), le versement de la première tranche de quatre millions d'euros pour la participation de l'État à l'asbl Esch 2022 – Capitale européenne de la culture, ou un crédit pour la réalisation, par le Luxembourg Institute of Social Economic Research, d'une enquête statistique nationale sur le secteur culturel, données qui font si cruellement défaut (371 122 euros). Même s'il n'est pas du ressort de Sam Tanson, mais de Xavier Bettel (DP) en sa qualité de ministre des Médias, il faut aussi souligner l'augmentation tant attendue de la dotation étatique du Film Fund, de 33,9 à 37 millions – avant même que soit publiquement discuté l'audit commandité l'année dernière.

Quelques bonnes nouvelles sont aussi à signaler du côté des investissements dans de grands projets : les Rotondes restent inscrites dans le planning, avec 18,5 millions d'euros, notamment pour la rénovation de la Rotonde 2, toujours pendante ; 36 millions d'euros sont prévus pour le réaménagement de l'actuelle Bibliothèque nationale, on ignore encore en quoi ; 25 millions pour la rénovation de la Villa Louigny, dada de la ministre, et quinze millions d'euros pour l'extension du foyer et de l'accueil de la Philharmonie. Mauvaise nouvelle par contre pour les défenseurs du patrimoine industriel : le mot-clé « halle des soufflantes » ne génère qu'une seule réponse dans le budget pluriannuel : mais il s'y agit de celle de Differdange et non celle de Belval, qu'aimerait utiliser l'asbl Esch 2022. jh



Avis de marché

Procédure : européenne ouverte
Type de marché : Services

Modalités d'ouverture des offres :
Date : 10.04.2019
Heure : 10.00 heures

Lieu :
Le Fonds Belval
1, avenue du Rock'n'Roll
L-4361 Esch-sur-Alzette
Tél. : +352 26840 1
Email : soumission@fonds-belval.lu

Section II : Objet du marché

Description succincte du marché :
Soumission relative aux services de maintenance des installations électriques dans l'intérêt de la Maison du Savoir à Esch-Belval.

Section IV : Procédure

Conditions d'obtention du cahier des charges :
Dossier de soumission à télécharger gratuitement sur le Portail des marchés publics (www.pmp.lu).

Section VI : Renseignements complémentaires

Autres informations :
Conditions de participation :
Les conditions de participation sont précisées dans le cahier des charges.

Réception des offres :
La remise électronique des offres sur le Portail des marchés publics (www.pmp.lu) est obligatoire pour cette soumission conformément à la législation et à la réglementation sur les marchés publics avant les date et heure fixées pour l'ouverture.

Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E. :
04.03.2019

La version intégrale de l'avis n° 1900290 peut être consultée sur www.marches-publics.lu

Poste vacant

Le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

se propose d'engager pour les besoins de l'Institut national des langues

Un chargé de cours (m/f) de luxembourgeois

à tâche partielle et à durée déterminée avec entrée immédiate.

Les personnes intéressées à poser leur candidature trouveront tous les détails sur le site internet de l'Institut national des langues sous le lien suivant : www.inll.lu

Ministère de la Sécurité intérieure

Recrutement de trois fonctionnaires stagiaires (m/f) du groupe de traitement « A1 » du cadre policier de la Police grand-ducale

Veuillez trouver les conditions d'admission ainsi que toute information nécessaire sous le lien internet police.lu/jobs.

Des renseignements supplémentaires peuvent également être demandés auprès du ministère de la Sécurité intérieure (tél. 247-84607).

Conseil de la concurrence

Le Conseil de la concurrence est une autorité administrative indépendante dont le rôle est de garantir la libre concurrence et de veiller au bon fonctionnement des marchés et de sensibiliser les entreprises à leurs responsabilités par rapport au droit de la concurrence de façon à les inciter à ne pas s'engager dans des comportements interdits tels que les ententes ou les abus de position dominante.

Appel à candidatures

pour le poste de

Conseiller du Conseil de la concurrence

Il est fait appel à candidatures en vue de pourvoir à la vacance d'un poste de conseiller du Conseil de la concurrence.

Le Conseil de la concurrence est une autorité administrative indépendante régie par la loi du 23 octobre 2011 relative à la concurrence. Le Conseil est chargé de veiller à l'application des articles 3 à 5 de ladite loi et des articles 101 et 102 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

Les dossiers de candidatures sont à envoyer au
Ministère de l'Économie
19-21, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
jusqu'au 15 mars 2019. Les dossiers seront présentés dans une enveloppe fermée portant l'inscription « Candidature au poste de Conseiller du Conseil de la concurrence ».

Les dossiers de candidatures comprendront :

- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae ;
- Une copie de l'homologation des diplômes d'études ;
- Une copie de la carte d'identité.

La/le candidat(e) retenu(e) relèvera de la fonction publique luxembourgeoise après avoir été nommé(e) au poste brigué.

Elle/il ne peut être membre du gouvernement, de la Chambre des députés, du Conseil d'État ou du Parlement européen ni exercer une fonction incompatible avec sa fonction, ou détenir directement ou indirectement des intérêts dans une entreprise ou tout autre organisme relevant de la compétence du Conseil de la concurrence.

Le poste implique des déplacements réguliers à l'étranger.

Plus de détails sous :
<https://govjobs.public.lu/fr/postuler/postesvacants/decentralise/2019/A1/Fevrier/20190228-conseiller-meco-CC.html>

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics

Avis de marché

Procédure : ouverte
Type de marché : Travaux

Ouverture le 28.03.2019 à 10.00 heures

Lieu d'ouverture :
Administration des bâtiments publics
10, rue du Saint-Esprit
L-1475 Luxembourg

Intitulé :
Travaux d'installation photovoltaïque à exécuter dans l'intérêt de la Philharmonie – Salle de concert Grande-Duchesse Charlotte à Luxembourg.

Description :
– Installation photovoltaïque de 370 panneaux
– Parafoudre
Les travaux sont adjugés en bloc à prix unitaires.
La durée prévisible du marché est de 25 jours ouvrables à débiter le 15 juillet 2019.

Conditions de participation :
Toutes les conditions de participation sont indiquées dans les documents de soumissions.

Conditions d'obtention du dossier de soumission :
Les documents de soumission peuvent être retirés via le portail des marchés

publics (www.pmp.lu). La remise électronique est obligatoire.

Réception des offres :
Les offres sont à remettre via le portail des marchés publics conformément à la législation et à la réglementation sur les marchés publics avant les date et heure fixées pour l'ouverture.

Date de publication de l'avis 1900286 sur www.marches-publics.lu :
04.03.2019



Avis de marché

Procédure : européenne ouverte
Type de marché : Travaux

Modalités d'ouverture des offres :
Date : 11.04.2019
Heure : 10.00 heures

Lieu :
Le Fonds Belval
1, avenue du Rock'n'Roll
L-4361 Esch-sur-Alzette
Tél. : +352 26840 1
Email : soumission@fonds-belval.lu

Section II : Objet du marché

Description succincte du marché :
Soumission relative aux travaux de menuiserie intérieure dans l'intérêt de la construction du Bâtiment Laboratoires aile Nord à Esch-Belval.

Section IV : Procédure

Conditions d'obtention du cahier des charges :
Dossier de soumission à télécharger gratuitement sur le Portail des marchés publics (www.pmp.lu).

Section VI : Renseignements complémentaires

Autres informations :
Conditions de participation :
Les conditions de participation sont précisées au dossier de soumission.

Réception des offres :
La remise électronique des offres sur le Portail des marchés publics (www.pmp.lu) est obligatoire pour cette soumission conformément à la législation et à la réglementation sur les marchés publics avant les date et heure fixées pour l'ouverture.

Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E. :
07.03.2019

La version intégrale de l'avis n° 1900291 peut être consultée sur www.marches-publics.lu

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics

Avis de marché

Procédure : européenne ouverte
Type de marché : Travaux

Modalités d'ouverture des offres :
Date : 10.04.2019
Heure : 10.00 heures

Lieu :
Administration des bâtiments publics
10, rue du Saint-Esprit
L-1475 Luxembourg

Section II : Objet du marché

Intitulé attribué au marché :
Travaux de construction de deux unités d'hébergement modulaires à exécuter dans l'intérêt du Foyer pour réfugiés et route d'accès à Bascharage.

Description succincte du marché :
Le marché comprend la construction de deux unités d'hébergement modulaires avec une annexe et l'aménagement extérieur (p. ex. plantations, terrains de jeux, clôtures, etc.).
Les travaux sont adjugés à prix global non révisable.
La durée prévisible du marché est : 209 jours
Le début prévisible des travaux : automne 2019.

Section IV : Procédure

Conditions d'obtention du cahier des charges :
Les documents de soumission peuvent être retirés via le portail des marchés publics (www.pmp.lu).
La remise électronique est obligatoire.

Section VI : Renseignements complémentaires

Autres informations :
Conditions de participation :
Toutes les conditions de participation sont indiquées dans les documents de soumissions

Réception des offres :
Les offres sont à remettre via le portail des marchés publics (www.pmp.lu).

Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E. :
07.03.2019

La version intégrale de l'avis n° 1900339 peut être consultée sur www.marches-publics.lu

Avis Élections européennes du 26 mai 2019 circonscription électorale unique

Présentation des listes de candidats :

La Présidente du Tribunal d'arrondissement de Luxembourg, Présidente du bureau principal de la circonscription électorale unique pour les élections européennes du dimanche 26 mai 2019 recevra les présentations de candidats et des désignations de témoins, en son bureau à la Cité Judiciaire à Luxembourg, Tribunal d'arrondissement, 4^e étage, bureau TL 4.01, **les lundi 25 mars 2019 et mardi 26 mars 2019, chaque fois de 15.00 à 18.00 heures**.
Le dernier délai utile pour faire les présentations est le **mercredi 27 mars 2019 de 17.00 à 18.00 heures**.

Passé ce délai, aucune présentation de candidats ne sera plus recevable.

Pour obtenir les formulaires destinés à la présentation des listes des candidats, les intéressés sont priés de contacter les secrétaires du bureau principal de la circonscription électorale aux numéros 47 59 81-359 ou -452, de préférence le matin de 9.00 à 11.00 heures.

Luxembourg, le 22 février 2019
La Présidente du Tribunal d'arrondissement
Joséane Schroeder

Instructions au sujet des candidatures :

Le pays forme une circonscription électorale unique.
Le chef-lieu en est Luxembourg.
Le premier bureau du chef-lieu de la circonscription fonctionne comme bureau principal du collège électoral de la circonscription unique. (art. 281)

Les listes sont constituées par les groupements de candidats qui, par une déclaration signée par eux, acceptent leur candidature, et sont présentées conjointement, soit par deux cent cinquante électeurs, soit par un membre du Parlement européen élu au Grand-Duché de Luxembourg, sortant ou en fonction, ou par un député, sortant ou en fonction.

Chaque liste doit être déposée par un mandataire désigné par et parmi les présents de la liste et qui remplit tous les autres devoirs qui lui sont imposés par la loi électorale. En cas de présentation de la liste par un membre du Parlement européen élu au Grand-Duché de Luxembourg ou par un député, le mandataire est désigné par les candidats, soit parmi les candidats de la liste, soit parmi les élus qui la présentent.

La liste comprend les nom, prénoms, date et lieu de naissance, sexe, nationalité, profession et domicile des candidats. Elle comprend également les nom, prénoms, profession et domicile des électeurs ou élus qui les présentent. Ne peuvent pas se porter candidat et peuvent retirer leur candidature ceux qui ne sont pas éligibles.

Une liste ne peut pas comprendre plus de six candidats ; elle doit être composée majoritairement de candidats possédant la nationalité luxembourgeoise.

Nul ne peut figurer ni comme candidat ni comme présentant sur plus d'une liste. Nul ne peut se présenter sur une liste déposée conformément à l'alinéa 2 du présent article, s'il se présente simultanément pour les mêmes élections comme candidat dans un autre État membre de l'Union européenne.

Toute candidature isolée est considérée comme formant une liste à elle seule.

Chaque liste doit porter une dénomination et dans le cas où des listes différentes portent des dénominations identiques, les mandataires sont invités à établir les distinctions nécessaires, à défaut de quoi, et avant l'expiration du délai imparti pour les déclarations de candidature, ces listes sont désignées par une lettre d'ordre par le président du bureau principal de la circonscription. (art. 291)

Conditions d'éligibilité :
Pour être éligible, il faut :

1. être Luxembourgeois ou ressortissant d'un autre État membre de l'Union européenne ;
2. jouir des droits civils et ne pas être déchu des droits politiques au Grand-Duché de Luxembourg ou dans l'État membre d'origine ;
3. être âgé de 18 ans accomplis au jour de l'élection ;
4. – pour les Luxembourgeois, être domicilié dans le Grand-Duché de Luxembourg ;
– pour les ressortissants d'un autre État membre de l'Union européenne, être domicilié sur le territoire luxembourgeois et y avoir résidé au moment du dépôt de la liste des candidats.

Le ressortissant d'un autre État membre de l'Union européenne doit produire à l'appui de sa candidature :

1^o une déclaration formelle précisant :

- a) sa nationalité, sa date et son lieu de naissance, sa dernière adresse dans l'État membre d'origine et son adresse au Grand-Duché de Luxembourg ;
- b) le cas échéant, sur la liste électorale de quelle collectivité locale ou circonscription dans l'État membre d'origine il a été inscrit en dernier lieu ;
- c) qu'il n'est pas simultanément candidat aux élections européennes dans un autre État membre ;
- d) qu'il n'est pas déchu du droit d'éligibilité dans l'État membre d'origine, par l'effet d'une décision de justice individuelle ou d'une décision administrative pour autant que cette dernière puisse faire l'objet d'un recours ou, le cas échéant, que la perte du droit de vote est due aux conditions de résidence imposées par l'État d'origine.

En cas de fausse déclaration sur un des points visés sub a), b), c) ou d) ci-dessus, les pénalités prévues par la loi électorale modifiée du 18 février 2003 sont applicables ;

2^o un document d'identité en cours de validité.
Les mandataires chargés du dépôt des listes sont invités, afin de simplifier les vérifications imposées par la loi, de joindre, tant pour les candidats que pour les présents, ainsi que pour les témoins, des certificats d'inscription sur la liste électorale, à délivrer par les administrations communales.

d'LëtzebuengerLand

Fondé en 1954 par Carlo Hemmer, édité par Leo Kinsch de 1958 à 1983

Hebdomadaire politique, économique et culturel indépendant paraissant le vendredi. Publié par les Éditions d'Letzeburger Land s.à r.l., R.C. B 19029, N° TVA LU 12 12 40 22. La reproduction des articles et illustrations est interdite sans l'accord écrit de l'éditeur.
Gérant, rédacteur en chef Romain Hilgert (48 57 57-22; rhilgert@land.lu), **Rédaction** Peter Feist (48 57 57-24; pfeist@land.lu), Josée Hansen (48 57 57-26; jhansen@land.lu), Ines Kurschat (48 57 57-28; ikurschat@land.lu), Michèle Sinner (48 57 57-20; msinner@land.lu), Bernard Thomas (48 57 57-30; bthomas@land.lu) **Photos** Sven Becker (sbecker@land.lu) **Administration** Zoubida Belgacem (48 57 57-32; zbelgacem@land.lu) **Mise-en-page** Pierre Greiveldinger **Édition et rédaction** 59, rue Glesener L-1631 Luxembourg **Courrier** boîte postale 2083, L-1020 Luxembourg **Téléphone** 48 57 57-1 **Fax** 49 63 09 **E-mail** land@land.lu **Internet** www.land.lu **Publicité** Maison Moderne Media Sales 10, rue des Gaulois Luxembourg; boîte postale 728, L-2017 Luxembourg (27 17 27 27-32 ; francis.gasparotto@maisonmoderne.lu) ; **Impression offset** Imprimerie Saint-Paul **Prix par numéro** 4,00 € **Abonnement annuel** 140,00 € **Abonnement étudiant/e** 75,00 € **Comptes en banque** CCPLLULL : IBAN LU59 1111 0000 5656 0000, BILLULL : IBAN LU29 0027 1003 6990 0000, BGLULL : IBAN LU32 0030 0431 7039 0000, BCEELULL : IBAN LU30 0019 1000 2939 1000, CELLULL : IBAN LU71 0141 7162 5000 0000, BLUXULL : IBAN LU59 0080 0484 9600 1003

Cinéma

L'éminence grise

Fränk Grotz

Lorsqu'on parcourt les interviews que Dick Cheney a donné ces dernières années, il parle de valeurs comme honnêteté et intégrité. Il confirme, à propos de sa carrière politique, que si c'était à refaire, il referait tout pareil. Une affirmation pour le moins étonnante, compte tenu du fait qu'en tant que vice-président du gouvernement de George W. Bush, le même homme a fortement œuvré pour l'invasion de l'Irak sous un faux prétexte. Ainsi, *Vice*, le nouveau long-métrage d'Adam McKay, revient, sous la forme d'une comédie noire, sur une vie marquée par l'aspiration au pouvoir et une vision cynique des devoirs politiques.

Le générique du début informe le spectateur que le film est basé sur une histoire vraie, que tous les faits ne sont pas forcément exacts, mais que l'on s'est donné beaucoup de mal. On est clairement dans la caricature. Mais on sent que les 18 livres, biographies ou autobiographies, que l'auteur-réalisateur a lu sur son personnage principal en guise de préparation lui ont donné une image assez précise de l'essence de cet homme.

Après des débuts difficiles dus à des excès pendant sa vie étudiante, Dick Cheney parvient finalement à se ressaisir et à se munir d'une ambition inébranlable qui le mène à Washington. Une grande partie de cette détermination est attribuée à son épouse Lynne. À force de grimper les échelons politiques, commençant comme assistant de Donald Rumsfeld, il développera un sens impitoyable pour les opportunités de carrière et s'avèrera très habile dans l'exercice de ne pas laisser de traces potentiellement compromettantes. Ainsi, peu de documents relatent le contenu de ses réunions avec les PDGs des grands groupes pétroliers en amont de la guerre en Irak. En 2003, la multinationale parapétrolière Halliburton, le groupe dirigé par Cheney lui-même entre 1995 et 2000, décroche des gros contrats en Irak, ce qui lui vaut des critiques sévères.

Vice d'Adam McKay, revient, sous la forme d'une comédie noire, sur la vie de Dick Cheney, marquée par une vision cynique des devoirs politiques

Ceux qui croient que cette carrière laisse peu de marge au rire n'ont pas compté sur le scénario et la mise scène d'Adam McKay. Ici, les idées fusent et les deux heures remplies à ras bord d'informations passent à grande vitesse. Images documentaires, images fictives et la voix *off* d'un homme dont l'identité est seulement révélée à la toute fin se mélangent dans un jeu original sur le fond et la forme du biopic. Ainsi, par exemple, un faux générique de fin défile au moment où la carrière du républicain Cheney, qui vient de renoncer à une candidature présidentielle pour protéger sa fille homosexuelle, aurait pu finir sur une note humaine et emphatique. À un autre moment, le futur vice-président et son épouse discutent sous forme de dialogue shakespearien d'une entrevue avec George W. Bush.

L'incroyable transformation physique de Christian Bale, ayant pris une vingtaine de kilos pour interpréter Dick Cheney est un indice de son investissement et celui de ces collègues pour leurs rôles. Sam Rockwell montrant George W. Bush comme président malgré lui, Amy Adams en épouse et véritable moteur de l'ambition du vice-président et Steve Carell dans la peau de Donald Rumsfeld s'en donnent à cœur joie dans la caricature acerbe.



Christian Bale, transfiguré en Dick Cheney

Il est difficile à comprendre comment *Vice* n'a pu remporter qu'un Oscar, celui du meilleur maquillage, sur les huit pour lesquels il a été nominé. Car d'ores et déjà, on peut considérer cette comédie comme un classique, qui ne manque pas d'ailleurs de faire un lien vers la situation politique actuelle aux États-Unis.

Arts plastiques

Des beaux tableaux

Marianne Brausch

L'exposition Van Loon au Musée national d'histoire et d'art (MNHA), permet, en passant un moment en compagnie d'un peintre de la Contre-Réforme, de se plonger dans l'art pictural baroque des provinces des Pays-Bas méridionaux habsbourgeois du XVII^e siècle, dont faisait partie le Luxembourg. On y découvre un peintre quasi oublié : Théodore Van Loon (1582-1949), qui, du fait de plusieurs séjours romains, s'inspire entre autres de Caravage, d'où le sous-titre de l'exposition *Un peintre caravagesque entre Rome et Bruxelles*. Nombre de ses œuvres se trouvent à l'église Saint-Jean-Baptiste au Béguinage à Bruxelles, ainsi qu'à la basilique de Montaigu à Montaigu-Zichem, encore aujourd'hui un important lieu de pèlerinage marial.

L'exposition est une collaboration du MNHA avec les Musées royaux de Belgique ; présentée avant Luxembourg elle fut au Palais des Beaux-Arts de Bruxelles (Bozar). C'est au travail scientifique de Sabine van Spang, spécialiste de Van Loon et co-commissaire de l'exposition, ainsi qu'à la restauration de cinq tableaux de Van Loon dans le cadre de l'*Année européenne du patrimoine culturel* 2018 et de l'identification récente de plusieurs de ses œuvres, que l'on doit ce voyage au temps d'Albert et Isabelle, les archiducs très catholiques des Pays-Bas méridionaux.

Les Provinces-Unies du Nord ayant pris le parti de la rigueur protestante et de la non représentation dans les temples, la contre-offensive catholique fut de représenter des envolées lyriques de Jésus, de Marie et des saints, dont la béatitude devait provoquer la religiosité plus que la réflexion de ceux qui regardaient les tableaux d'église et stimuler ainsi le mystère de la foi.

Mais entrons dans l'exposition et voyons l'influence de l'Italie et de Rome en particulier, où Van Loon effectua quatre séjours au cours de sa vie. Il en revint avec le clair-obscur dramatisé et la mise en scène de détails quasi en 3D, dirait-on aujourd'hui. On notera par ailleurs que si les sujets de ses peintures sont sans exception religieux, plusieurs tableaux de Van Loon que l'on peut voir ici, ont pu être acquis par des particuliers et font encore partie aujourd'hui de collections privées.

On entre dans le vif du sujet dans la salle de droite, avec *La naissance de la Vierge*, qui nous apparaît encore résolument flamande, dans l'expression du visage de la figure centrale en tout cas et l'intérieur domestique. Mais on retrouve déjà le rouge et le bleu, le satiné des vêtements et surtout, une accentuation des plis tombants comme en virevoltant des tissus, qui est « la »



Théodore Van Loon (1582-1949), qui, du fait de plusieurs séjours romains, s'inspira entre autres de Caravage, d'où le sous-titre de l'exposition : *Un peintre caravagesque entre Rome et Bruxelles*

Les envolées lyriques sous influence italienne. Le baroque belge Van Loon est présenté pour la première fois au MNHA

marque de fabrique de Van Loon. Un peu lourde ou tout du moins, un tic d'écriture qu'il conserva tout au long de sa production.

Suivent dans cette première salle *La remise des clés à Saint Pierre*, un grand tableau en paysage à l'antique et *Le martyr de Saint Lambert*, où voici la fameuse envolée lyrique baroque, enfin, *La délivrance de Saint Pierre*. Un détail est fortement souligné : le corps puissant et dévêtu du soldat couché, caravagesque et un pied du saint qui sort donc, quasi du tableau.

Suivent deux *Pietà*, qui correspondent à son premier séjour romain, et constituent une sorte d'« interlude » dans l'exposition, avant les grandes allégories baroques. Peindre sur toile uniquement, est encore un italianisme de Van Loon, quand les *pietà* s'inscrivent dans la pratique « de la copie de la copie de », qui a tou-



jours été une pratique au fil de l'histoire de la peinture : la *Pietà avec saint Jean l'Évangéliste* et *Marie-Madeleine* de Van Loon reprend une composition du peintre siennois Marco Pino, qui lui-même copia Michel-Ange.

Dans la deuxième salle, on retrouvera une ambiance domestique avec *La Sainte Famille*, une peinture en paysage et en gros-plan, à l'opposé de la Sainte-Cécile et un concert d'anges, qui clôt l'exposition. Le ravissement de la sainte, les yeux tournés au ciel, illustre on ne peut mieux le mystère de la foi catholique et l'envolée lyrique baroque des angelots, la musique céleste. On pourra par ailleurs regarder longuement les compositions foisonnantes et les ascensions baroques des pièces maitresses de l'exposition : *La Sainte Trinité avec la Vierge*, *Saint Jean-Baptiste et les Anges*, *L'Assomption* et *Le Mystère de la Résurrection*, qui vient d'être découvert et qui est montré pour la première fois ici, en triptyque avec les deux compositions précédentes.

Si donc n'est pas Rubens (son compatriote et contemporain) ni Caravage (un de ses modèles italiens) qui veut, on ne boudera pas son plaisir devant quelque *Adoration des bergers*, amenant au petit Jésus, une poule dans un panier ou un mouton tenu par les pattes et peint tête bêche devant l'enfant. On passera aussi un moment à approfondir sa connaissance des collections nationales. *L'adoration des Mages* de Jan Verhoeven, un tableau du MNHA, peint d'après un Van Loon de la maturité, est présenté ici, non sans fierté.

L'exposition *Théodore Van Loon - Un peintre caravagesque entre Rome et Bruxelles* est à voir au Musée national d'histoire et d'art (MNHA) au Marché-aux-Poissons à Luxembourg-ville, jusqu'au 26 mai ; informations www.mnha.lu ; catalogue 35 euros.



Ministère de la Mobilité et des Travaux publics

Administration des Bâtiments publics

Avis de marché

Procédure : européenne ouverte

Type de marché : Travaux

Modalités d'ouverture des offres :

Date : 12.04.2019

Heure : 10.00 heures

Lieu :

Administration des bâtiments publics

10, rue du Saint-Esprit

L-1475 Luxembourg

Section II : Objet du marché

Intitulé attribué au marché :

Travaux d'installations électriques basse tension et courant faible dans l'intérêt du Lycée classique de Diekirch annexe Mersch

Description succincte du marché :

- Installation provisoire de chantier
- Fourniture et installation de +/- 2 000 luminaires intérieurs et extérieurs
- env. 150 km de câblages, plusieurs tableaux électriques
- mise à la terre
- Système d'éclairage de secours avec 2 batteries centrales, 3 sous-stations et 550 luminaires
- 3 centrales de détection incendie
- Installation de contrôle d'accès

Les travaux sont adjudgés en bloc à prix unitaires.

La durée des travaux est de 464 jours ouvrables à débiter au courant du 3^e trimestre 2019.

Section IV : Procédure

Conditions d'obtention du cahier des charges :

Les documents de soumission peuvent être retirés via le portail des marchés publics (www.pmp.lu).

La remise électronique est obligatoire.

Section VI : Renseignements complémentaires

Autres informations :

Conditions de participation :

Toutes les conditions de participation sont indiquées dans les documents de soumissions.

Réception des offres :

Les offres sont à remettre via le portail des marchés publics conformément à la législation et à la réglementation sur les marchés publics avant les date et heure fixées pour l'ouverture.

Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E. : 07.03.2019

La version intégrale de l'avis n° 1900337 peut être consultée sur www.marches-publics.lu

STIL

Jeffrey Palms

The private sector in Luxembourg has a bizarre culture all to itself. Normally, company cultures are defined, or at least guided, by national overtones: American firms celebrate overtime and love it when employees work through lunch; French personnel communicate to each other with the utmost formality; Italian workers expect each other to arrive late to meetings; and so on. But Luxembourg, ever a cultural mashup, offers something different.

It offers total chaos.

In the Grand Duchy, large companies tend to be governed by two opposing forces: the Germans and the French. Despite what, deep down, is

love and reverence for one another, these cultural giants represent an impressive variance in their principles of professionalism. Complicating matters tenfold are all the Brits, Spaniards, Chinese, Dutch, Indians, and so on (and even a few Luxembourgers) who round out the workforce.

Of course, nationality is hardly the sole indicator of behavior: there are generational gaps, as well as the effect of individuals who are actively trying to break free of any stereotype. Plus, lots of people, outside of all earthly reason, are just weird.

One obvious obstacle to a unified professional culture in Luxembourg's private sector is the



"Thx for the docs ! haha thought it was too late. will be back to office after 3, accidentally drove my BMW into a food truck :/ Tim"

lack of a widely shared native tongue. If francophone coworkers email in French with a German colleague in copy, this is akin to an act of

war. For the most part, in large international offices, emails in English are flying to and fro at every second of the day. Writing in a second language naturally can limit the subtlety of your tone, leading to problems of expression and thus of interpretation.

But these are just tiny pimples on the face of the real debate, which surrounds the essential question of what an email is supposed to be. Is it a polite letter or a casual line of dialogue? Does using an informal tone with your boss show confidence or disrespect? Does that smiley face indicate goodwill or imply that the sender finds you an absolute garbage can of a person?

One wonderful source of tension in emails is formality, which comes in two extremes. On one side are those who favor the sort of insane style of a Victorian-era professor high on opium:

"Please find hereunder the document alluded to in the foregoing email, as per the wishes of the requester; should any question arise, kindly abandon any hesitation and contact me forthwith. With utmost regards, Dave from HR."

These emailers, with many exceptions of course, tend to have been educated in one of Luxembourg's neighboring countries. They were taught "business English" as a subject of its own, and understand the world in spheres: in the work sphere you must exude a dry, distanced persona whereas in the personal sphere you may be whatever you like. They believe in the system and want to rise within it, if they haven't already. Not being correct, for them, equals vulnerability.

Balancing them out on the other side, however, are those who go for the quick and sloppy tone of drunken high schoolers:

"Thx for the docs ! haha thought it was too late. will be back to office after 3, accidentally drove my BMW into a food truck :/ Tim"

These offenders often, though by no means always, studied in the English-speaking world or, if not, are nevertheless Anglophiles. They don't believe as much in spheres, but rather consider every individual to have a single universal persona, blurring the lines between colleague, friend, and enemy. They are more likely to email on weekends or during their commutes, and probably learned English from TV. They believe the system is outdated, too slow, or maybe just uninteresting. Speedy and voluminous produc-

tivity, rather than decorum and rank, are the markers of their success.

Writers in both camps, of course, run the full gamut of intelligence, capability, and effectiveness. The chaos arises in the sense that neither style is considered normative. Teams, departments, or other groups can form local ideas of what's normal, but these are fragile and ephemeral. The unity of the clan is determined by the strength of the warlord. And while sometimes it's easy to practice multiculturalism and bend to the style of another, at other times you are confronted with such a preposterous flop of communication that – after printing it out and laughing at it with all of your friends – you have no choice but to retaliate.

Then, emails and calls having been awkwardly concluded, it's time for a meeting. The obvious catastrophic element here is tardiness. There is no need to name the cultures most responsible for lost time, as they are widely known (and judged) already, but it gets more complex than simply who turns up late. How prepared should you be for a meeting? What justifies calling a meeting at all? If you're invited to a meeting, does that mean you can – should – must – speak?

In the average American workplace, meetings are democratic. They are your chance, as a nobody, to make a name for yourself by suggesting clever ideas and pointing out flaws when you see them. Meanwhile, in Japan, the maxim famously goes "the nail that's sticking out gets whacked." In Luxembourg, no rules apply whatsoever. Every meeting takes place in the lawless zone of international waters, where everything is legal until the captain, eyes rabid and razor blade in hand, forbids it. Senior bosses from warmer climates will call meetings merely to hear themselves speak, while those from colder places will freak out junior employees by asking for, and then politely destroying, their ideas.

Anyway, there do exist positive spins on all of this too: strange and wonderful norms can be built and maintained in microscale, within a department or even a whole firm. But most powerful of all is the force of a larger contrast: outside of these variously constructed corporate realities is the undeniable backdrop of Luxembourg itself. After the workday ends, the chaos relaxes into the birdcalls echoing across the Pétrusse Valley and the salty taste of Gromperkichelcher... the effect is like being on holiday or getting a break from yourself, just by virtue of going home.



L'objet

Léa Linster, à ce jour toujours seul Bocuse d'or féminin, a laissé la direction de ses cuisines à Frisange aux soins de son fils Louis et de sa compagne. À Léa, il ne reste que son salon de thé et de madeleines, car elle vient aussi d'abandonner le pavillon à Kayl. Dès lors, Léa profite de son temps libre pour faire dans la charité. Au lieu de créer une association de plus, et ayant toujours eu le plus de reconnaissance médiatique du côté germanique, la Cheffe réputée s'est rattachée au réseau allemand « Nestwärme » (chaleur du nid ou du cocon), créé en 1999 à Trèves par deux Allemandes dynamiques et qui étend ses ailes aujourd'hui jusqu'à Vienne. Le but du réseau est d'intervenir en faveur de parents d'enfants malades, handicapés ou simplement dans le besoin. Ayant pris la présidence de la section luxembourgeoise, Léa a eu une idée ingénieuse en faisant créer une **bague « Luxembourg »** par Elena Villa, designeuse allemande, originaire du Pérou. Sur l'anneau figurent cinq symboles forts de la ville, à savoir le Palais grand-ducal, le pont Adolphe, la « Gëlle Fra », la Philharmonie et la Cathédrale (photo : *nestwaerme.lu*). Toutes les bagues sont fabriquées à la main et peuvent s'obtenir dans différents matériaux, allant de l'argent à l'or. Une partie des bénéfices est reversée à l'association *nestwaerme.lu*. À la Luxembourg House, où le bijou a été mis en vente, on semble crouler sous les demandes. Plus d'une centaine d'anneaux auraient été commandés depuis le lancement. GD



L'objet

On mettrait au défi toutes les jeunes mamans de ne pas succomber au charme de ces irrésistibles chaussons et savates fabriqués pour leurs plus petits. **Puce de Luxe** est une marque qui propose de ravissantes pantoufles ressemblant à de mini-moufles pour petits petons jusque trois ans. Ronds, duveteux, confortables, ils sont le fruit de l'imagination d'un jeune Liégeois, Maxime Cardoen, autodidacte passionné qui partage sa vie professionnelle entre graphisme, design, impression 3D, architecture ou d'autres secteurs qui l'enchantent. La marque de chaussons, il l'a lancée avec sa sœur, qui comme lui est passionnée de design et de vintage. Si les différentes collections sont agréables au pied de ceux qui les portent, elles le sont tout autant à l'œil de l'observateur et rien que leurs noms donnent envie d'en savoir plus : *Mr Mouton*, *Petit Ananas*, *Petit Blason*, *Mr Moustache*, *Mme Étoile* ou même *Le Petit Italien Mondain*. Si la série d'hiver a été conçue en peau de mouton, la nouvelle collection de printemps sera entièrement végane, parce que fabriquée en fibres de feuilles d'ananas (photo : *pucedeluxe.com*). Ce cuir naturel et durable semble être encore plus léger, doux et flexible. Sur le site *pucedeluxe.com*, une action est proposée en ce moment à des prix doux. Sinon, à part dans des boutiques de Liège et de Paris, chez nous on trouve les chaussons à la Luxembourg House et chez Le marquis de Lily, avenue Monterey. GD



L'événement

Être élu, après seulement quelques mois d'activités, parmi les cinquante meilleurs établissements de son genre au niveau européen, n'est pas monnaie courante. C'est pourtant ce qui vient d'arriver au cocktail bar **Tailor's Concept** à Limpertsberg (photo : GD), qui est arrivé à se hisser au cinquantième rang dans le classement établi par l'éditeur des guides Big7travel basé à Londres. Dans le court texte qui accompagne cette nomination, il est relevé qu'à part les créations de drinks concoctés au sous-sol, le restaurant serait un des meilleurs du pays. À noter à ce sujet que le jeudi 14 mars, le Chef du restau, Adriano Baldassare, préparera un menu spécial en neuf déclinaisons accompagnées par les vins toscans du domaine Il Borro. Son propriétaire, Salvatore Ferragamo, qui n'est autre que le petit-fils du mythique chausseur italien, sera présent pour informer les hôtes sur le domaine situé près d'un charmant village médiéval, qui héberge aussi un superbe complexe hôtelier. Du foie gras au pain sucré, des millésimes de 2012 à 2017 accompagneront les boulettes, capelletti, bouillon de pigeon et veau aux champignons, au prix de 190 euros par personne. Après les petits fours, il ne sera pas défendu de faire un tour au sous-sol pour déguster un des subtils cocktails imaginés par George Sahinides et son acolyte. Notons encore que dans le classement des meilleurs cocktail bars, le premier prix revient au bar Dogma d'Anvers, suivi par Parmarium à Stockholm et Cash only à Prague. GD



Piccolo Teatro

Deux ans de rencontres théâtrales au Luxembourg

Un livre de Josée Hansen, avec des images d'Eric Chenal

Éditions d'Étzebeurger Land / 320 pages, 29 euros / ISBN : 978-99959-949-5-2

En vente en librairie, sur www.land.lu

ou en le commandant via courriel land@land.lu ou téléphone : 48 57 57-1

Durant deux ans, Josée Hansen et Eric Chenal ont écouté et observé les gens de théâtre autochtones, acteurs et metteurs en scène, auteurs et dramaturges, scénographes et costumiers, directeurs de théâtres et techniciens, politiques et critiques : les personnalités qui peuplent ce microcosme sont aussi passionnantes que leurs métiers sont divers.

Ce livre est une tentative de capter cet instant précis de l'évolution du théâtre au Luxembourg, où les pionniers ont laissé la place à une nouvelle génération, qui trouve normal de faire du théâtre non seulement son métier, mais sa vie.